

Défi

Revue professionnelle du Conseil multidisciplinaire

Jeunesse →

VOL. XV

NO 1

DÉCEMBRE 2008



Des rendez-vous à répéter...

La justice réparatrice

Enfants d'origine immigrante haïtienne



Sommaire

Éditorial

- » **Parler de *Défi jeunesse*... à l'aube de sa quinzième année**
Anne Baraké, Josette Laframboise, Audrey Savard et Geneviève Turcotte 2
- » **Une belle histoire, Une expérience inoubliable, Des rendez-vous à répéter...**
Diane Maisonneuve 3
- » **La justice réparatrice telle que conçue par les victimes et les adolescents contrevenants**
Jean-Philippe St-Louis 6



Chronique Notes de lecture

- » **Récits d'adoption Cinq aventures familiales de Louise Noël**
Danièle Gauthier 17
- » **Vécu sexuel et amoureux des garçons membres de gangs Paradoxe et leviers d'intervention**
Mylène Fernet, Évelyne Fleury et Chantal Fredette 19
- » **La surreprésentation des enfants d'origine immigrante haïtienne pris en charge par la DPJ : Une question de pauvreté ?**
Esther Belony 26
- » **Grefte de cœur**
Michel Brien et Guylaine Duchesne 31



- » **Courrier du lecteur** 32

COMITÉ DE LA REVUE

Anne Baraké, Danièle Gauthier,
Josette Laframboise, Audrey Savard,
Jean-Luc Secours, Geneviève Turcotte

Ont collaboré à ce numéro

Anne Baraké, Esther Belony, Michel Brien,
Guylaine Duchesne, Mylène Fernet,
Évelyne Fleury, Chantal Fredette,
Danièle Gauthier, Josette Laframboise,
Diane Maisonneuve, Audrey Savard,
Jean-Philippe St-Louis, Geneviève Turcotte

Photo de la ruelle sur la couverture

Pierre Raza, artiste peintre

Aquarelles

Alexandra Le Corné

Rédacteur en chef

Jean-Luc Secours

Révision linguistique

Danièle Gauthier

Graphisme et impression

ACOR

Secrétariat

Murielle Bouchard, Vicky Bouchard

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1201-009-X
Décembre 2008
Le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire



Imprimé sur papier recyclé.

POLITIQUE ÉDITORIALE

La revue professionnelle *Défi jeunesse* est publiée par le Conseil multidisciplinaire du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire à raison de trois numéros par année.

Les objectifs visés par la publication de cette revue sont :

Promouvoir le développement professionnel en lien avec l'intervention et la réflexion. Dans un contexte multidisciplinaire, assurer et valoriser l'identité professionnelle spécifique à chaque discipline. Permettre l'intégration des nouvelles orientations du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. Favoriser l'étendue du rayonnement professionnel. Accroître le sentiment d'appartenance. Faire valoir les différentes expériences de partenariat.

Critères de publication :

CONTENU / La revue publie des articles de fond (théorie, réflexions, études, recherches, recherches-action, analyses...), des textes portant sur des expériences professionnelles pratiques (projets, nouveaux modes d'intervention) et diverses chroniques à contenu clinique telles des notes de lecture, des chroniques juridiques, des chroniques événements et des entrevues. **MANUSCRIT INÉDIT** / La revue ne publie que des manuscrits originaux. **FORMAT** / Les articles soumis à la revue professionnelle doivent être dactylographiés à double interligne, sur papier format lettre dans une police de 12 points. L'article contient au maximum 10 pages. L'auteur envoie au comité de la revue une version électronique du texte sur traitement de texte compatible avec Microsoft Word Office à l'adresse mentionnée plus bas.

Un guide pour la présentation des articles est disponible sur demande.

ÉVALUATION / Tous les articles sont soumis au comité de la revue qui a l'entière responsabilité de décider de publier ou non un article.

Le comité se réserve aussi le droit de changer les titres et les sous-titres des articles sans avis à leur auteur. **OPINION DE L'AUTEUR** / Les opinions contenues dans les articles n'engagent que leur auteur.

REPRODUCTION / Toute reproduction est autorisée avec mention de la source. **REDEVANCES** / Toute soumission d'un texte original pour publication dans la revue *Défi jeunesse* implique le transfert des droits d'auteur au Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. Le comité offre deux exemplaires de la revue aux auteurs des articles publiés.

Avez-vous des commentaires sur la revue? Si oui, veuillez nous les faire parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessous.

JEAN-LUC SECOURS,
RÉDACTEUR EN CHEF

Comité de la revue *Défi jeunesse*
4675, rue Bélanger Est
Montréal (Québec) H1T 1C2

Code de courrier interne : 40

Téléphone : (514) 593-2118
Télécopieur : (514) 593-2113

Courrier électronique :
conseilmulti@cjm-iu.qc.ca



PARLER DE *DÉFI JEUNESSE*...

À L'AUBE DE SA QUINZIÈME ANNÉE

Anne Baraké, Josette Laframboise, Audrey Savard et Geneviève Turcotte,
membres du comité de la revue



Parler de *Défi jeunesse*, c'est raconter l'histoire d'une rencontre, celle de plus de 2 000 intervenants aux expertises différentes, venus d'une douzaine d'organisations. Cette rencontre représentait plusieurs défis : elle exigeait de mettre en commun l'expertise en service social avec celle de la réadaptation, de partager les préoccupations des uns et des autres à l'égard de jeunes en difficulté, de connaître de nouvelles façons de les aider et surtout de se donner un langage commun. La revue *Défi jeunesse* a été l'une des voies de communication choisies pour favoriser le partage des savoirs et des expériences et apprivoiser le langage des autres.

À l'aube de son quinzième anniversaire, nous croyons pouvoir affirmer que ces objectifs ont été atteints. Publiée au rythme de trois à quatre numéros par année, *Défi jeunesse* a été le témoin privilégié de l'évolution de nos pratiques. La revue a su refléter nos préoccupations, nos constats, nos réussites et nos projets novateurs pour les enfants en besoin de protection et leurs familles. Elle a été une avenue privilégiée pour partager les nouvelles connaissances susceptibles d'améliorer les pratiques, pour parler ensemble de la jeunesse qui nous tient tant à cœur, mais surtout pour témoigner du fait qu'on peut réussir à aider les familles en difficulté à trouver leur place dans la société.

Bénéficiant d'un tirage important, la revue *Défi Jeunesse* continue à être distribuée à l'ensemble du personnel clinique. Elle contribue aussi à favoriser la visibilité de nos réalisations, de nos savoirs et de nos actions à l'extérieur du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU) puisqu'elle est diffusée dans plusieurs établissements du Québec, centres jeunesse, centres de services de santé et de services sociaux,

universités, cégeps et organismes communautaires, ainsi que dans plusieurs organismes en dehors du Québec, notamment en France et en Belgique..

À l'amorce de la quinzième année d'existence de la revue, nous tenons à rendre hommage aux auteurs – intervenants, chercheurs et gestionnaires – qui ont contribué à faire de *Défi jeunesse* une revue de grande qualité, indispensable pour tous ceux qui œuvrent dans le domaine de l'intervention sociale.

Ce numéro est également l'occasion de souligner le travail exceptionnel et l'engagement de madame Danièle Gauthier qui quitte ses fonctions de rédactrice en chef de *Défi jeunesse* après 14 ans d'une implication de tous les instants. Par son dynamisme, sa détermination et son enthousiasme, madame Gauthier a su, année après année, relever le défi de convaincre intervenants et chercheurs de partager leurs expériences et leurs connaissances et de publier sur une base régulière une revue de qualité qui est devenue une référence en matière d'intervention sociale au Québec. Nous tenons à la remercier pour ces belles années de collaboration que nous ne sommes pas près d'oublier.

Notre collègue, monsieur Jean-Luc Secours, prend la relève comme rédacteur en chef de la revue. Connaissant ses qualités personnelles et professionnelles et compte tenu de sa longue expérience au sein du comité de rédaction de *Défi jeunesse*, nous avons la ferme conviction que Monsieur Secours saura relever les défis qui l'attendent et contribuera au rayonnement de la revue dans les années qui viennent.

Longue vie à la revue *Défi jeunesse*!

→ UNE BELLE HISTOIRE, UNE EXPÉRIENCE INOUBLIABLE, DES RENDEZ-VOUS À RÉPÉTER...

EN AOÛT ET OCTOBRE 2007, DES PARENTS ET DIVERS INTERVENANTS DE LA COMMUNAUTÉ CRIE ONT PARCOURU DES CENTAINES DE KILOMÈTRES POUR VENIR AU SITE CITÉ DES PRAIRIES DU CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL – INSTITUT UNIVERSITAIRE (CJM-IU), AIDER LEURS JEUNES PLACÉS SOUS GARDE EN VERTU DE LA *LOI SUR LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE POUR LES ADOLESCENTS* (LSJPA).

Une histoire racontée par **Diane Maisonneuve**, conseillère clinique, Coordination du soutien clinique spécialisé, DSP-AU

Une expérience initiée par **Denis Lajoie**, éducateur, DSSSJC



Ils sont venus leur dire que bien qu'ils aient commis des actes désapprouvés par leur communauté, ils en demeuraient des membres en dépit de la distance qui les séparait. Ils continuaient de les aimer; ils souhaitaient qu'ils reprennent leur vie en main; qu'ils se rappellent des valeurs ancestrales et y reviennent; qu'ils se rapprochent d'un mode de vie autour de la Terre. Les intervenants de la communauté conviaient leurs jeunes à collaborer avec les éducateurs et éducatrices de l'unité La Source. Ils les invitaient à s'impliquer dans une démarche de réadaptation. Les messages ont été passés à l'intérieur des Cercles de vérité (guérison, prière).

Printemps-été 2007 : l'unité La Source à Cité des Prairies. Une unité de garde fermée, suprarégionale, anglophone. Des jeunes qui peuvent relever de l'un des 15 centres jeunesse (CJ) ou de de l'un des trois Centres de santé (CSS) de la province. Les adolescents qui s'y retrouvent ont en commun d'avoir commis un ou plusieurs délits (voies de fait avec lésions, viol, tentative de meurtre, meurtre, trafic de stupéfiants) avant d'avoir atteint leurs 18 ans, et de s'exprimer en anglais, bien que la maîtrise de cette langue puisse varier grandement d'un jeune à l'autre. Leur langue maternelle peut être l'anglais mais pour plusieurs, elle ne l'est pas. Ils sont nés ou leurs parents sont nés en Jamaïque, à Trinidad, en Inde, au Canada... Plus d'un a été référé par un autre CJ ou un CSS, après avoir été impliqué dans des actes de violence à l'égard d'un intervenant ou d'un pair. Ils ont en commun

de nécessiter un encadrement statique et dynamique élevé.

Au cours des mois de mai et juin 2007, quatre des adolescents placés à La Source sont issus de la communauté crie. Ils habitent avec leurs parents Mistissini, Waswanipi, Nemiscau. Leur langue maternelle est le cri.

Mai et juin 2007, le climat est particulièrement difficile à l'unité La Source. Les jeunes Crie se montrent méfiants à l'égard des éducateurs et éducatrices. On note de forts sentiments de persécution et d'aliénation. On ne se comprend pas. Certes, il y a la barrière linguistique mais l'incompréhension va au-delà de cela. Passivité, agression verbale et physique sont leurs réponses à ce que l'on attend d'eux, à des interactions avec des pairs, aux interventions du personnel éducateur. Ils présentent des difficultés importantes à respecter les règles de l'unité. Ils refusent de se soumettre à des règles qu'ils associent à des règles de Blancs : « T'es pas mon peuple. Mon peuple ne marche pas de même ». Ils sont inquiets par rapport à leur retour dans leur communauté.

Les jours et les semaines passent. La tension monte. Le risque de réactions violentes augmente. L'équipe d'éducateurs et d'éducatrices se questionne : « Comment approcher ces jeunes? ».

Denis Lajoie, l'un des éducateurs, s'entretient au téléphone avec monsieur Michaël Grant, un inter-

venant social du Centre de la santé et des services sociaux Cri (CSS Cri). Ce dernier doit venir rencontrer le jeune dont il est l'intervenant. Des échanges entre éducateurs et délégués à la jeunesse ou intervenants sociaux, il y en a chaque jour. C'est une condition indispensable à la continuité et à la concertation. Ce jour-là, monsieur Lajoie décide de partager avec monsieur Grant, les difficultés rencontrées avec les jeunes Cris. Il lui demande s'il ne serait pas possible que les quatre jeunes puissent être rencontrés.

Les attentes sont nombreuses : amener les jeunes à accepter le code de vie de l'unité, favoriser un rapprochement avec leurs parents et leur communauté, faciliter l'intégration de ces jeunes dans leur nouveau milieu de vie.

BRANLE-BAS, ICI ET LÀ-BAS

Les jours et les semaines qui suivront seront marqués par de nombreux appels entre trois travailleurs sociaux du CSS Cri, le Directeur provincial du Nord et les éducateurs de l'unité La Source, la Direction des services spécialisées et des services aux jeunes contrevenants (DSSSJC) du CJM-IU, les éducateurs du service de La Margelle à Cité des Prairies. Chacun doit organiser les rencontres désirées avec son milieu respectif : qui sera du groupe de parents et d'intervenants, comment se déplaceront-ils jusqu'à Montréal, où demeureront-ils... quels jeunes participeront à cette expérience? Dans le cas de cette dernière interrogation, enfin une réponse facile. Par ailleurs, il faut déterminer quels locaux seront assez grands pour recevoir environ 15 personnes. Il faut prendre des ententes avec les responsables de la sécurité, de la cafétéria, de l'entretien ménager... Tout s'organise.

Dans l'unité, les quatre jeunes Cris sont fébriles. Ceux qui attendent

des parents ont hâte de les voir. La distance qui les sépare d'eux est grande et les déplacements pour venir les visiter sont coûteux. Le contact est principalement maintenu par le téléphone ou par courriel. Des parents et divers intervenants de la communauté crie arrivent, pour une première fois, en août 2007. Ils seront là durant quatre jours. Les jeunes Cris apprécieront. L'expérience se répètera au mois d'octobre. Quelque vingt parents et intervenants se retrouveront à Cité des Prairies.

CERCLE DE VÉRITÉ ET TEMPS ENSEMBLE... EN AOÛT 2007

Les journées débutent par un Cercle de vérité et se terminent par des moments d'échanges libres entre les jeunes et les parents, les intervenants de la communauté. La majorité des échanges se font en cri.

Le Cercle de vérité

Un moment à la fois solennel et simple. Un moment où chacun peut s'exprimer, partager son expérience, livrer un message. Quelques éducateurs ont pu assister à ces Cercles. Un moment solennel, où chacun s'assoit de façon à former un cercle. La rencontre débute par la récitation d'une prière : le Notre Père, lequel est complété par des remerciements à la Nature. Chaque Cercle a sa prière. Chaque prière est unique, puisque les remerciements après la récitation du Notre Père varieront au gré des besoins du moment.

Après la prière récitée par un des intervenants, chacun des participants se présente; cette fois, ce fut monsieur Grant qui annonce l'ordre de la prise de parole : les parents, les aînés, le guide spirituel, le médecin man, les travailleurs sociaux et les intervenants communautaires.

Un moment de partage simple et empreint d'émotions, **les parents** parlent de leur vie, de ce qu'ils

ressentent par rapport au placement de leur fils en centre de réadaptation. Ils parlent de leurs déceptions et de leurs craintes. Ils souhaiteraient que leurs enfants aillent mieux, qu'ils contrôlent mieux leurs impulsions, qu'ils partagent davantage sur ce qu'ils vivent. Leurs mots sont remplis d'amour; c'est très émouvant.

Les aînés témoignent de la difficulté de vivre dans deux cultures à savoir la culture des ancêtres et la culture dominante. Ils parlent du piège possible de se laisser séduire par le monde des Blancs et de s'éloigner des valeurs ancestrales criées. La venue des Blancs a transformé leur vie et en a bouleversé l'équilibre par l'introduction de l'alcool et de la drogue. Les valeurs traditionnelles sont fortement secouées. Ils parlent de leurs expériences, de leurs erreurs. Les aînés veulent que les jeunes se rapprochent des traditions de leurs ancêtres. Ils leur disent combien il est important de connaître les ancêtres car cela permet de se connaître. Les aînés croient que les jeunes de nos jours ont perdu leur « plumage », le sens du patrimoine et de la tradition. Ils les enjoignent à vivre en harmonie, sans violence. L'abus de drogue et d'alcool détruit leur esprit. Les aînés tiennent des propos empreints de spiritualité. Ils réfèrent aux Esprits de la Terre.

Un des intervenants cris résume les témoignages puis livre des messages d'amour et de non-violence. « Vous êtes aimés de vos parents, de la Communauté, de Dieu ». Il incite les jeunes à collaborer avec les éducateurs et éducatrices de La Source et à faire des efforts pour parler anglais.

Au second Cercle de vérité, les jeunes sont invités à prendre la parole et à exprimer ce qu'ils retiennent des partages. Ils sont incités à libérer les pressions intérieures liées à la dualité culturelle qu'ils

vivent. Certains jeunes demeurent silencieux. D'autres expriment apprécier l'échange avec leurs parents et les aînés. Le Cercle leur apporte un bien-être intérieur. Dans l'ensemble, les Cercles ont permis aux jeunes d'exprimer ce qui les dérangeait et de révéler leurs émotions d'une façon adéquate. Ils les ont invités à se connecter avec ce qu'ont pu vivre leurs victimes.

L'écoute est chaleureuse et respectueuse

Les jeunes écoutent. Ils se montrent attentionnés à l'égard de leurs parents. Les intervenants notent le contraste avec les attitudes qu'ils prennent souvent à la maison : manque de respect, « je m'en foutisme ».

Chaque Cercle se termine par des remerciements.

UNE EXPÉRIENCE FRUCTUEUSE, ENRICHISANTE POUR TOUS

Le climat dans l'unité s'est grandement amélioré. Le niveau d'agressivité a diminué, tant chez les jeunes Cris que chez les autres jeunes. Le sentiment de persécution des jeunes Cris a baissé. Les règles de vie ont été mieux acceptées. Une plus grande confiance envers les intervenants de La Source a été observée. Les jeunes Cris ont commencé à montrer une certaine ouverture aux interventions, ce qui a permis de développer des relations plus intéressantes avec eux.

Le groupe a profité de l'expérience. Ils ont constaté l'intérêt d'une communauté pour leurs jeunes. Certains ont exprimé envier les jeunes Cris et demandé de vivre des expériences semblables avec leur communauté d'appartenance (ex. communauté jamaïcaine). Cela a apporté un partage entre les jeunes Cris et non-Cris. Cela a créé une amitié et un respect mutuel.

Ce fut également une expérience enrichissante pour les éducateurs, celle de pouvoir constater l'importance accordée par cette communauté à leurs valeurs et à leurs jeunes.

UNE EXPÉRIENCE À RENOUVELER?

Peut-être. Créer des espaces de rencontres culturelles avec des parents et des communautés, oui. On reconnaît l'importance d'associer les parents aux démarches de réadaptation de leur enfant. L'importance de les « soutenir dans leurs responsabilités parentales et de les aider dans le développement de leurs compétences »¹. On ne cesse de rappeler la nécessité d'impliquer les parents; qu'ils « demeurent les personnes les plus importantes auprès de leur enfant et un soutien essentiel pour le succès de notre intervention »². « Dans sa déclaration générale de principes guidant l'interprétation de

chacune des dispositions de la LSJPA, outre l'obligation que les parents soient informés des mesures prises et des procédures intentées contre leur adolescent, il est aussi précisé que ceux-ci doivent être encouragés à lui offrir leur soutien »³.

« Développer une vision au regard des besoins des communautés ethnoculturelles et en préciser les repères et les modalités de soutien dans l'intervention »⁴ fait partie des défis. Il faut inventer des façons d'accueillir les parents. Entendre quel est l'avenir qu'ils désirent pour leur jeune. Parvenir à définir ensemble, au-delà de la langue, les mœurs et les coutumes, les attendus réciproques à l'égard de leur jeune, penser à solliciter les communautés, apprendre à coconstruire avec eux des stratégies d'intervention prometteuses et gagnantes.

L'expérience vécue à l'unité La Source nous apparaît un pas dans cette direction. Ce pas ne doit pas demeurer isolé. <

Nous voulons adresser un immense merci à tous ceux qui ont rendu possible cette expérience inoubliable, cette belle histoire.

- Les jeunes et les parents
- Les éducateurs de La Source :
Michel Boileau, Giuseppe Berti, Daniel Duguas, Julie Durocher, Adrianna Gomez, Brigitte Gauthier, Marie-Christine Groleau, Guy Noël, Trina Phillips
- Les intervenants venus du Nord
- Le chef de service de La Source, Alain Boisvert
- Michaël Grant, intervenant social, CSS Cri
- Éric Lamarche et Stéphane Trudeau, chefs de service à la Permanence
- L'équipe des agents d'intervention
- L'équipe des services alimentaires et plus particulièrement Aline, Nathalie, Mario
- L'équipe de l'entretien ménager

Notes bibliographiques

- 1 Rapport annuel, Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, 2003-2004, p. 1.
- 2 Des Lauriers, Jocelyne. *La place de la famille dans l'intervention auprès des jeunes contrevenants*, Deux documents de travail, janvier 1999, Montréal, Les Centres jeunesse de Montréal.
- 3 *Programme d'intervention rapide en délinquance* (mise à jour mai 2006), Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, p. 7.
- 4 Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, *Planification stratégique 2007-2010*, p. 17.



LA JUSTICE RÉPARATRICE

TELLE QUE CONÇUE PAR LES VICTIMES ET LES ADOLESCENTS CONTREVENANTS

CETTE ÉTUDE VISE À MIEUX COMPRENDRE LA FAÇON SUIVANT LAQUELLE LES PARTICIPANTS DÉFINISSENT LA JUSTICE RÉPARATRICE ET COMMENT ILS EXPÉRIMENTENT LA RÉPARATION.

Jean-Philippe St-Louis, M.Sc Criminologie, agent de relations humaines, DSTSE

Cette étude nous permet d'adhérer à certains résultats des écrits scientifiques. La définition de la réparation par les victimes rejoint sur plusieurs points les écrits sur le sujet. Par contre, nous constatons que la définition de la réparation par les adolescents contrevenants s'éloigne des définitions proposées dans les écrits sur la justice réparatrice. Malgré leurs visions différentes de la réparation, les participants rencontrés se disent satisfaits de leur participation au programme de médiation. Cette étude permet de comprendre un peu mieux la dynamique vécue entre la victime et le contrevenant au cours du programme de médiation et de proposer quelques recommandations en vue d'adapter le programme de médiation au vécu des participants.

Depuis les vingt dernières années, les mesures réparatrices dans le secteur pénal connaissent un essor considérable. Bien qu'elles soient encore peu utilisées, elles font désormais partie intégrale des programmes gouvernementaux de plusieurs pays. Des programmes ont été mis en œuvre et des législations ont été adoptées par de nombreux États. À cet égard, ces programmes visant à réparer les torts causés par le crime sont relativement nouveaux dans le paysage de la justice.

VERS UNE DÉFINITION DE LA JUSTICE RÉPARATRICE

Actuellement, la justice réparatrice englobe une pluralité de principes et de pratiques diversifiés. En fait, il existe

tant de conceptions différentes de la justice réparatrice et tant de programmes différents sous l'appellation de justice réparatrice qu'il convient de la considérer comme un modèle éclaté (Ashworth, 1993; McCold, 1998).

Cependant, il existe un consensus sur le fait que la justice réparatrice considère l'acte criminel comme un geste causant des préjudices et des torts aux parties impliquées. Les promoteurs de la justice réparatrice conçoivent l'infraction comme une situation porteuse de dommages multiples, qu'ils soient psychologiques, physiques ou autres, qu'il convient de réparer. La réparation des torts vécus à la suite de l'infraction est donc au cœur du modèle réparateur (Zehr, 1990; Walgrave, 1999; Peters, 2001; Wemmers et Canuto, 2002; Van Ness, 2002).

Si les auteurs s'entendent sur le fait que la justice réparatrice porte une attention particulière aux conséquences de la transgression pénale (l'infraction) et à la réparation des torts subis, ils ne s'entendent ni sur la définition du crime, ni sur les moyens à mettre en œuvre et sur les objectifs de la justice réparatrice (Marshall, 1996; Walgrave, 1999). Il existe une confusion au plan de la terminologie et des fondements théoriques des pratiques réparatrices (Bazemore et Walgrave, 1999; Dignan et Cavardino, 1998; McCold, 1998). Toute cette ambiguïté fait en sorte que la délimitation du modèle réparateur est complexe.



La justice réparatrice définie en fonction du processus

Dans une conception où la mesure réparatrice est définie en fonction du processus, la négociation et le consensualisme deviennent les principaux critères de délimitation de la justice réparatrice. Cette conception de la justice réparatrice s'inspire de la définition de Marshall (1996), laquelle fut longtemps décrite comme une définition standard de la justice. Marshall décrit la justice réparatrice comme :

« A process whereby the parties with a stake in a particular offence come together to resolve collectively how to deal with the aftermath of the offence and its implications for the future » (Marshall, 1996, p. 37).

La justice réparatrice définie en fonction de la finalité

D'autres auteurs définissent la réparation en fonction de l'objectif premier de la justice réparatrice, c'est-à-dire la réparation ou la finalité. C'est le cas de Bazemore et Walgrave (1999). Ces auteurs trouvent la définition de Marshall (1996) trop restreinte puisque, selon eux, la justice réparatrice est plus qu'un processus et elle doit inclure des mesures de réparation. Ils insistent sur la finalité, donc sur la réparation des dommages causés par le crime. Bazemore et Walgrave résumant cela comme suit :

« Restorative justice is every action that is primarily oriented towards doing justice by restoring the harm that has been caused by crime » (Bazemore et Walgrave, 1999, p. 9).

La justice réparatrice définie en fonction du processus et de la finalité

Une troisième conception de la justice réparatrice envisage la définition de la justice réparatrice en fonction des deux critères : le processus et

la finalité. Les définitions de Zehr et Mika (1998) et de Zehr (2002) s'inscrivent dans cette conception. Selon Zehr (2002), la philosophie de la justice réparatrice repose sur cinq principes essentiels :

- « 1- Focus on the harms and consequent needs of the victim, as well as the communities and the offenders;
- 2- Address the obligations that result from those harms (the obligations of the offenders, as well as the community's and society's);
- 3- Use inclusive, collaborative processes;
- 4- Involve those with a legitimate stake in the situation, including victims, offenders, community members, and society;
- 5- Seek to put right the wrongs. » (Zehr, 2002, p. 32-33).

LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les objectifs poursuivis par cette étude sont les suivants :

- Connaître la façon dont les victimes et les adolescents contrevenants conçoivent la justice réparatrice;
- savoir si la victime considère avoir reçu réparation et si l'adolescent contrevenant considère avoir réparé les torts causés;
- comparer les points de vue des victimes et des contrevenants en ce qui concerne la justice réparatrice.

MÉTHODOLOGIE

L'échantillon est constitué de dix victimes âgées de 16 à 71 ans et de dix adolescents contrevenants âgés de 14 à 18 ans ayant participé à un processus de médiation pénale. Les participants ont pris part au programme de médiation offert dans le cadre des mesures extrajudiciaires prévues par la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) entre 2004 et

2006. Ils ont été recrutés par les intervenants de l'organisme Mesures alternatives jeunesse de Laval et de Trajet jeunesse de Montréal une fois leur participation au programme de médiation terminée.

Vu l'ensemble des objectifs poursuivis dans le cadre de cette étude, l'approche qualitative a été privilégiée. Les victimes et les adolescents contrevenants ont participé à une entrevue semi-directive enregistrée d'une durée approximative d'une heure. La grille d'entrevue est composée d'une trentaine de questions. Une grille d'entrevue différente a été réalisée pour les victimes et les adolescents contrevenants mais les mêmes thèmes sont abordés dans les deux grilles d'entrevue. La grille d'entrevue comporte plusieurs questions visant à mettre en contexte l'histoire et le vécu des victimes et des contrevenants et ce, à partir du délit jusqu'à quelques mois après la rencontre de médiation. La grille d'entrevue est basée sur trois thèmes importants dans les écrits portant sur la réparation soit la réparation vécue à travers le processus, la réparation vécue en fonction de la finalité du processus et la réparation vécue comme suite au traitement respectueux des intervenants.

Une analyse par thème a été effectuée pour chacune des entrevues. Durant cette étape, les thèmes et les sous-thèmes jugés pertinents par le chercheur ont été analysés puis comparés. Une analyse comparative a ensuite été menée entre les thèmes issus des entretiens avec les contrevenants et ceux issus des entretiens avec les victimes.

RÉSULTATS

Les victimes et les répercussions négatives vécues

Bien que les répercussions négatives vécues par les victimes soient nombreuses et variées, les victimes

disent avoir bien su gérer ces inconvénients. Sur les dix victimes rencontrées, sept parlent de leur victimisation comme d'un événement ayant eu peu d'impacts négatifs et de répercussions personnelles et trois parlent de leur victimisation comme d'un événement ayant eu des répercussions négatives plus importantes dans leur vie.

Les victimes ayant vécu des pertes financières n'accordent pas toutes la même importance à cet aspect. Certaines préfèrent ne pas demander d'indemnisation financière au contrevenant tandis que d'autres tiennent à ce que le jeune défraie les coûts liés aux pertes financières

reliée à plusieurs images ou repères mentaux. Le sens que les victimes accordent à la notion de la réparation s'apparente beaucoup au sens qu'elles accordent à leur participation à la rencontre de médiation. La façon de définir la réparation est étroitement reliée à leurs motivations, leurs attentes personnelles et au processus vécu en cours de médiation. La réparation prend plusieurs sens pour les victimes selon leur expérience, leur âge et le fait qu'elles connaissent ou non le contrevenant avant leur victimisation. De plus, l'analyse des témoignages des victimes nous laisse croire que, quel que soit leur âge, celles-ci accordent beaucoup d'importance à la reconnaissance

le conscientiser en lui faisant part de leur expérience personnelle, en plus de lui transmettre leurs valeurs et celles de la société. Les adultes retirent une satisfaction personnelle à venir partager leur expérience avec le jeune. Les victimes adultes définissent de leur plein gré la réparation comme un moyen pour aider et sensibiliser le jeune aux conséquences de ses gestes. C'est ce que nous avons appelé la réparation altruiste. Elles perçoivent les mesures de réparation comme des mesures à portée éducative.

Les résultats de notre étude soutiennent les observations de Coates et Gehm (1989) selon lesquelles les victimes qui acceptent de participer à une médiation avec leur agresseur d'âge mineur invoquent principalement les raisons suivantes : aider le contrevenant et participer au processus judiciaire. Nos résultats vont aussi dans le sens de ceux de Marshall et Merry (1990) qui indiquent que les victimes veulent sensibiliser le contrevenant aux conséquences négatives de ses gestes dans le but de le responsabiliser.

De leur côté, les victimes du même âge que le contrevenant voient la réparation comme une façon de résoudre un conflit. Elles voient cette expérience comme une manière pacifique et civilisée de régler une situation via la discussion et le respect. Ces victimes n'ont pas le désir d'éduquer ou de réhabiliter le jeune. Leur définition de la réparation est centrée sur le règlement du conflit. Les motivations des jeunes victimes sont concrètes et terre à terre. Elles désirent s'entendre sur une version commune de ce qui s'est passé et clore la situation. Elles n'ont pas le désir de faire la morale au contrevenant. C'est le cas des quatre jeunes victimes de notre échantillon qui sont à peu près du même âge que le jeune

LES VICTIMES SE PRÉOCCUPENT DE LA SITUATION DES ADOLESCENTS CONTREVENANTS.

résultant du crime. Ce sont les répercussions psychologiques et émotionnelles qui sont mises au premier plan. Les victimes signalent avoir le désir de comprendre et de parler avec le contrevenant.

Il est important de se rappeler que les résultats présentés dans le cadre de cette étude sont le reflet du vécu de victimes d'actes criminels ayant subi des crimes qui ne sont pas d'une extrême gravité, même s'il s'agit de crimes contre la personne et contre les biens. Les attentes de réparation de victimes de crimes « graves » et violents pourraient être différentes.

Les victimes et la notion de réparation

Pour les victimes, la réparation au sens large est une notion nouvelle et difficile à définir. C'est une notion nouvelle pour elles, à laquelle elles ne se sont probablement jamais arrêtées. Cette notion est peu mentalisée, donc pas nécessairement

complète de la responsabilité du délit par le contrevenant et au fait d'être respectées, écoutées et considérées par ce dernier.

Les victimes se préoccupent de la situation des adolescents contrevenants. Elles n'ont pas l'intention de leur imposer des mesures de réparation excessives ou exagérées. Elles ont des attentes de réparation simples : elles souhaitent comprendre davantage la situation de leur victimisation, elles s'attendent à ce que le jeune contrevenant soit honnête et, parfois, elles souhaitent qu'il pose un geste de réparation dans l'objectif de le responsabiliser.

La réparation prend une signification différente selon l'âge des victimes et le fait de connaître ou non le contrevenant.

Les victimes adultes voient la réparation comme une façon de responsabiliser le contrevenant, de

contrevenant, c'est-à-dire entre 14 et 20 ans au moment de l'entrevue.

Dans notre échantillon, toutes les victimes adolescentes connaissaient le contrevenant avant leur victimisation. Il semble que le fait de connaître le contrevenant influence la façon de définir la réparation dans le sens où ces victimes ont toutes le désir de régler le problème et de clore la situation. Même si elles l'expriment comme un simple processus de résolution de problème, les jeunes victimes qui connaissent le contrevenant laissent sous-entendre qu'elles souhaitent que la situation redevienne comme avant. Au moment où nous leur demandons si elles considèrent avoir vécu une forme de réparation, il devient plus clair que ces victimes voient la réparation comme une façon d'annuler les conséquences de l'événement, celles-ci étant, dans leur cas, la perte d'une amitié et un sentiment d'inconfort vis à vis du contrevenant.

Les victimes et le sentiment d'avoir vécu une réparation

Comme la notion de réparation peut prendre plusieurs sens pour les victimes, elles invoquent plusieurs facteurs pour expliquer si elles ont l'impression ou non d'avoir vécu une forme de réparation.

Notre analyse nous permet de constater que les victimes évaluent cet aspect selon, si oui ou non, elles ont atteint les objectifs qu'elles s'étaient fixés en tout début de processus. Les victimes qui définissent la réparation comme le fait de venir en aide au contrevenant ont le sentiment d'avoir obtenu une réparation lorsqu'elles ont l'impression que leur témoignage aidera le contrevenant à ne pas récidiver et à changer ses comportements problématiques. De la même manière, les victimes qui définissaient la réparation comme le fait de recevoir des excuses et d'être

traitées de façon respectueuse ont le sentiment d'obtenir réparation lorsque cela se produit en cours de processus.

Les jeunes victimes qui voient la réparation comme le fait de remettre la situation conflictuelle dans son état original ou l'annulation des torts n'ont pas le sentiment d'obtenir réparation complètement car, pour elles, il est impossible de revenir en arrière et de retrouver ce qui a été perdu. C'est ce qu'ont vécu trois

LES MESURES DE RÉPARATION SONT PLUTÔT DEMANDÉES AVEC UN OBJECTIF SYMBOLIQUE, C'EST-À-DIRE COMME UNE FAÇON DE COMPENSER POUR LES TORTS DU CRIME À LA SOCIÉTÉ.

jeunes victimes (14, 18 et 19 ans) qui connaissaient le contrevenant et pour qui, la rencontre de médiation ne leur a pas permis de se réconcilier complètement avec lui.

Le dédommagement ne semble pas être une priorité pour les victimes. En entrevue, elles en parlent peu, comparativement aux conséquences émotionnelles et psychologiques, qui, elles, ressortent davantage dans leurs discours. Les victimes adultes qui demandent à ce que le contrevenant pose un geste de réparation à la suite de la rencontre de médiation le font avec l'objectif que le jeune se responsabilise. Le geste de réparation proposé au jeune est rarement lié uniquement à la satisfaction de besoins personnels (financiers, matériels ou pratiques). Les mesures de réparation sont plutôt demandées avec un objectif symbolique, c'est-à-dire comme une façon de compenser pour les torts du crime à la société. Le geste de réparation n'est pas demandé dans un esprit de vengeance ou de rancune. Il s'agit pour elles d'un geste qui signifie que le jeune accepte la pleine responsabilité de son délit,

qu'il l'assume et qu'il démontre de la « bonne volonté ».

Pour les jeunes victimes, les gestes de réparation ont une valeur réparatrice lorsqu'ils sont faits de bonne foi et avec authenticité. Les jeunes victimes accordent moins d'importance à l'aspect de réhabilitation de la mesure de réparation. Pour que la mesure ait une valeur réparatrice, elle ne doit pas être présentée comme une conséquence, mais bien comme un geste volontaire, sincère

et réfléchi de la part du jeune. Même s'ils ne visent pas nécessairement l'annulation des torts, et bien qu'ils répondent à des besoins différents, les gestes de réparation sont appréciés des victimes.

Ces résultats vont dans le même sens que les résultats de Cousineau et Tremblay (1996) qui indiquent que les attentes monétaires des victimes ne constituent pas le centre de leurs préoccupations. Par contre, ces résultats n'appuient pas les résultats de Coates et Gehm (1989) et de Umbreit, Coates et Kalanj (1994) qui indiquent qu'une grande partie des victimes s'engagent dans un processus de médiation dans le but d'obtenir un dédommagement.

Bien qu'elles ne considèrent pas toutes avoir obtenu une réparation complète, les dix victimes rencontrées rapportent des effets positifs à la suite du processus de médiation. Les victimes apprécient le respect avec lequel elles ont été accueillies par les intervenants et cela contribue à leur sentiment de satisfaction. Car d'abord et avant tout, les victimes qui s'impliquent dans un processus de



médiation s'attendent à être traitées avec empathie, respect et considération.

Les adolescents contrevenants et la notion de réparation

Pour la majorité des adolescents contrevenants, la réparation est une notion nouvelle. Ils ont beaucoup de difficulté à exprimer la façon dont ils définissent la réparation. C'est donc une notion floue, qui manque de clarté et qui est peu conceptualisée. Selon l'analyse de leurs témoignages, ils ont peu le désir de réparer les conséquences du crime.

Cela n'est pas leur première priorité. Ils choisissent la médiation non pas pour ses objectifs de réparation, mais pour des raisons personnelles, comme le désir d'éviter une peine plus sévère.

Les jeunes confondent les principes de la justice réparatrice avec ceux propres au système de justice pénale. Pour eux, la réparation est perçue à l'origine comme une sanction imposée par la victime, plutôt qu'une façon de compenser la victime pour les torts qu'ils ont causés à cette dernière. En effet, les jeunes ont

peu de repères mentaux au sujet de la réparation. Ils sont portés à associer la réparation avec un concept similaire qu'ils connaissent mieux, les sanctions propres à la justice pénale. Ils définissent la réparation comme une forme de sanction imposée par et dans l'intérêt de la victime. Le caractère volontaire, libre et altruiste n'est pas nécessairement présent dans leur vision de la réparation. Pour eux, le geste de réparation n'est pas perçu comme un geste posé librement. Ils ressentent une obligation de réparer puisque, s'ils ne respectent pas leur engagement, ils risquent la judiciarisation de leur dossier.

Selon les adolescents contrevenants, la médiation est perçue comme la sanction la moins radicale. À leurs yeux, cela est moins pire que les travaux communautaires et l'amende et cela leur permet d'éviter le passage au tribunal et le dossier criminel. Ils perçoivent la médiation comme une opportunité de se sortir de la situation de façon relativement simple. Une préoccupation importante pour les jeunes à ce stade du processus est d'avoir le moins de conséquences et le moins de privations possibles. Leurs propres intérêts sont au premier plan, les intérêts de la victime sont secondaires.

Les contrevenants développent, jusqu'à un certain point, le désir de réparer les conséquences du crime, mais dans la majorité des cas, qu'au moment précis où ils sont confrontés à la victime directement. Avant de la rencontrer, les contrevenants sont peu sensibles au vécu de la victime. Aussi, nous observons que ce sont les intervenants qui, par leurs interventions, favorisent le développement chez le jeune de la volonté de compenser l'inconvénient à la victime. La volonté de réparer les torts causés à la victime doit être stimulée et encouragée car pour la majorité

des jeunes, le désir de réparer la victime est secondaire au besoin de sauver sa situation personnelle. De plus, nos résultats indiquent que le fait d'être confrontés à une victime personnalisée et, souvent, bien différente de ce qu'ils s'étaient imaginés, modifie quelque peu leur conception de la réparation.

Malgré les explications qu'ils reçoivent, les jeunes ont de la difficulté à comprendre qu'ils ont l'opportu-

pour elle. Ils ont de la difficulté à comprendre comment la victime peut être satisfaite alors qu'eux-mêmes considèrent n'avoir rien fait. Peu de jeunes saisissent à quel point cela peut être aidant pour la victime. La valeur réparatrice de telles actions est assez faible.

À l'opposé, poser une action dans l'intérêt de la victime, s'engager à poser un geste concret de réparation, la signature d'un contrat et une

sont les seuls contrevenants qui mentionnent avoir le sentiment d'avoir réparé même s'ils n'ont pas entrepris de geste de réparation à la suite de la rencontre de médiation.

Pour l'ensemble des jeunes, le fait de rencontrer la victime et de l'entendre parler des répercussions du délit favorise une certaine évolution quant au désir de réparer les torts causés à la victime. Cependant, même lorsque les adolescents contrevenants développent le désir de poser un geste en vue de réparer les torts causés, peu d'entre eux proposent d'eux-mêmes une mesure de réparation à la victime. Sur ce plan, les jeunes ont besoin d'être stimulés et sollicités à se mobiliser par une tierce personne (victime ou médiateur), sinon ils demeurent dans un mode d'attente, probablement par peur de se retrouver avec des « conséquences » plus sévères qu'ils tentent d'éviter.

En somme, les adolescents contrevenants rencontrés nous indiquent qu'ils ont de la difficulté à comprendre quel est leur pouvoir de réparation auprès de la victime. Selon eux, ils ont peu d'impact sur la réparation émotionnelle et psychologique. Ils voient la réparation sous son aspect plus matériel et pratique. La réparation vécue lors de la finalité de la rencontre (la signature d'un contrat, la prise d'un engagement) est très significative aux yeux des adolescents contrevenants.

POUR LA GRANDE MAJORITÉ DES JEUNES, LA RÉPARATION VÉCUE EN COURS DE PROCESSUS N'EST PAS CONSIDÉRÉE COMME UNE FORME DE RÉPARATION.

nité de jouer un rôle actif au cours de la rencontre de médiation et qu'ils ne sont pas là simplement en tant que participants passifs. Lorsqu'ils parlent du déroulement de la rencontre, ils se décrivent souvent comme étant cantonnés dans un rôle passif.

Les adolescents contrevenants et le sentiment de réparer les torts causés à la victime

Pour la grande majorité des jeunes, la réparation vécue en cours de processus n'est pas considérée comme une forme de réparation. Pour eux, répondre aux questions de la victime, clarifier les motifs du délit et écouter le témoignage de la victime ne sont pas des façons de réparer les conséquences du délit. La réparation psychologique et émotionnelle (diminution du sentiment de peur, satisfaction d'obtenir réponse à ses questions, mettre un visage sur le contrevenant, connaître ses intentions...) n'est pas centrale pour les jeunes. Les aspects reliés à ce type de réparation sont pratiquement absents de leur discours. Ces jeunes sont étonnés lorsqu'ils se rendent compte que le simple fait de rencontrer la victime et répondre à ses questions peut être réparateur

entente de remboursement sont des actions qui ont une grande valeur « réparatrice » aux yeux des jeunes. Tous les contrevenants rencontrés qui se sont engagés dans une telle voie et qui ont respecté leur engagement ont tous le sentiment d'avoir réparé les conséquences de leur délit. Le fait de poser un geste concret favorise le sentiment d'avoir réparé les torts chez les jeunes. Pour eux, cela est porteur d'un sens et cela rejoint leur définition de la réparation. Non seulement le fait de poser un geste concret leur permet de faire quelque chose dans l'intérêt de l'autre partie, mais cela leur fait vivre un soulagement puisqu'en posant un geste de réparation, ils ont l'impression de payer leur dette et de clore la situation de façon plus officielle. Pour ce qui est des autres qui n'ont pas pris d'engagement, ils n'ont pas le sentiment d'avoir réparé les torts. Ils expliquent cela en disant « n'avoir rien fait » pour la victime.

Seulement deux jeunes considèrent avoir réparé les conséquences via leur participation au processus (en clarifiant les motifs du délit et en éclaircissant les points nébuleux dans l'esprit de la victime). Ce

ANALYSE COMPARATIVE DES POINTS DE VUE DES VICTIMES ET DES CONTREVENANTS SUR L'OBJET DE LA RÉPARATION

Nous constatons que la notion de la réparation est complexe, nouvelle et méconnue des victimes et des contrevenants. Les participants sont peu familiers avec les concepts et la terminologie propre au modèle de la justice réparatrice. La réparation peut prendre plusieurs significations

pour les individus puisqu'elle est reliée à l'expérience personnelle des participants. La définition de la réparation varie en fonction des besoins, de la volonté, de la sensibilité à l'autre, des attentes et du degré de compréhension des participants. Du côté des contrevenants, elle varie dans le temps, à mesure que progresse le processus. Au départ, elle est étroitement reliée au système pénal et elle est perçue comme une sanction. Les contrevenants voient la réparation comme une menace, ils ne saisissent pas bien la notion

ont la volonté d'aider le contrevenant dès le début du processus. Elles voient la réparation comme le résultat d'un mode de règlement de conflit pacifique et humain. Leur définition de la réparation inclut aussi un volet éducatif et de responsabilisation. Elles perçoivent la réparation dans une dimension de relation. Elles sont très soucieuses de la situation du jeune.

Bien que le programme de médiation place les parties sur un pied d'égalité, notre analyse nous indique que

leurs objectifs. Pour leur part, les contrevenants se basent sur l'attitude de la victime durant la rencontre, sur leurs impressions personnelles et sur le fait qu'ils ont posé ou non un geste de réparation. La réparation symbolique et émotionnelle est considérée comme une forme de réparation significative pour les victimes. Par contre, les contrevenants ne voient pas bien comment cette réparation peut s'opérer. Ils ne sont pas tous conscients que leur collaboration lors de la rencontre peut avoir des effets profitables pour les victimes.

**SUR LES VINGT PARTICIPANTS RENCONTRÉS,
SEULE UNE VICTIME SE DIT PARTIELLEMENT SATISFAITE
DE SON EXPÉRIENCE DE MÉDIATION.**

de réparation au sens théorique du terme. Lorsqu'ils comprennent mieux le programme de médiation et les avenues possibles, ils deviennent plus soucieux du vécu de la victime : leur vision de la réparation est modifiée. Ils sont plus touchés par le vécu de la victime lorsqu'ils sont dans le contexte de face à face avec elle. Ils développent une ouverture face à la réparation telle que décrite dans la littérature.

Du côté des victimes, la perception de la réparation est plus stable dans le temps. Les victimes font une meilleure distinction entre l'idéologie de la justice pénale et celle de la justice réparatrice. Néanmoins, leur définition de la réparation est teintée de leurs attentes et de leur besoins. Cette définition comprend un volet lié à la réponse à leurs besoins, mais aussi un volet lié à la réponse aux besoins du contrevenant. Les victimes voient la rencontre de médiation comme une possibilité d'aider le contrevenant et leur participation à ce programme leur procure un sentiment de satisfaction. Elles

les parties s'attribuent un statut distinct face au processus, ce qui se traduit par une vision distincte de l'objet de la réparation. C'est là un des inconvénients liés au fait que le programme de médiation s'insère dans le cadre de la justice pénale. Les repères et les balises propres au pénal viennent un peu pervertir les concepts de la justice réparatrice. Par exemple, les contrevenants pensent et agissent en fonction des schèmes qu'ils connaissent le plus, c'est-à-dire les schèmes enracinés dans le système de justice pénale. D'où un écart entre les balises et les valeurs du programme de médiation et d'où aussi, une certaine confusion dans l'esprit des participants face à la réparation.

**ANALYSE COMPARATIVE SUR
LE SENTIMENT D'AVOIR VÉCU
UNE RÉPARATION POUR LES
VICTIMES ET LES ADOLESCENTS
CONTREVENANTS**

Les critères utilisés par les deux groupes pour évaluer ce sentiment diffèrent. Les victimes évaluent cet aspect en fonction de l'atteinte de

Un autre point important concerne les gestes de réparation négociés lors de la rencontre de médiation. Les contrevenants ont le sentiment de réparer les conséquences du crime lorsqu'ils posent un geste de réparation. Ils ont alors l'impression de redonner une partie de ce qui a été endommagé. Pour les jeunes victimes, le geste de réparation est perçu comme réparateur lorsqu'il est jugé sincère et volontaire. Les victimes adultes voient le geste de réparation comme ayant une valeur réparatrice lorsqu'elles estiment qu'il est porteur d'un sens éducatif et responsabilisant pour le jeune contrevenant.

Enfin, l'expérience de la médiation est jugée satisfaisante pour les deux groupes. Sur les vingt participants rencontrés, seule une victime se dit partiellement satisfaite de son expérience de médiation. Tous les autres rapportent des effets positifs. Les contrevenants sont satisfaits que la rencontre se soit bien déroulée et ils sont contents de s'en sortir avec peu de conséquences. Les victimes sont satisfaites d'avoir atteint leurs objectifs, que ce soit par le fait d'avoir recréé un dialogue avec le contrevenant pour les victimes qui connaissent le contrevenant, ou par le fait d'avoir réussi à transmettre le message qu'elles désiraient envoyer

au contrevenant. Les victimes et les contrevenants expriment avoir apprécié le cadre respectueux du processus. Les contrevenants sont satisfaits d'avoir reçu ce qu'ils perçoivent comme une chance et les victimes sont satisfaites d'avoir répondu à leurs besoins et d'avoir participé à un programme qu'elles évaluent comme ayant des retombées positives pour elles et pour le contrevenant.

Même si les deux groupes ont une compréhension différente du processus, il reste que tout ce qui concerne le cadre entourant le processus (procédures, technique d'intervention, mode de fonctionnement) rassure et satisfait les victimes et les adolescents. Ils gardent de bons souvenirs de leur expérience à cet égard et ils se sentent respectés et considérés par les intervenants à travers le processus. Cette dimension, c'est-à-dire le traitement respectueux de la part des intervenants, doit aussi être prise en compte au moment d'analyser ce qui est aidant et réparateur pour les participants. Nous constatons que l'ouverture, le respect et la considération dont font preuve les intervenants constituent un levier important à la fois pour les victimes et les contrevenants. La façon dont les intervenants accueillent les participants fait en sorte que ceux-ci sont plus motivés à s'impliquer et à ce qu'ils se sentent bien. Cela favorise les possibilités que s'effectue une forme de réparation en cours de processus.

DISCUSSION

Nous constatons que la définition de la réparation des victimes semble beaucoup plus près des définitions établies dans la littérature en justice réparatrice que celle des adolescents contrevenants. La réparation définie en fonction du processus telle que décrite par Marshall (1996) rejoint la définition des victimes rencontrées

au cours de cette étude. De plus, nous constatons que la définition de la justice réparatrice des victimes est caractérisée par plusieurs éléments étudiés dans le cadre de la justice procédurale (par exemple : l'octroi d'un statut à la victime dans le règlement du conflit, la présence d'intervenants sensibles à la situation de la victime, le sentiment d'être écoutée, l'actualisation d'un cadre sécurisant et respectueux...).

La finalité de la rencontre n'est pas ce qui importe le plus pour elles. Le geste de réparation est plutôt perçu comme un complément au processus. Donc, la définition de Walgrave et Bazemore (1999) ne correspondrait

LA FAÇON DONT LES INTERVENANTS ACCUEILLEN LES PARTICIPANTS FAIT EN SORTE QUE CEUX-CI SONT PLUS MOTIVÉS À S'IMPLIQUER ET À CE QU'ILS SE SENTENT BIEN.

pas à la conception des victimes rencontrées dans le cadre de cette étude.

Puisque les victimes accordent beaucoup plus d'importance à la réparation vécue au cours du processus, nous pouvons affirmer que la définition de Zehr (2002), qui indique que la justice réparatrice est vécue à travers le processus et la finalité, correspond en partie à la conception de la réparation qu'ont les victimes de cette étude.

Contrairement aux victimes, les adolescents contrevenants accordent peu d'importance au processus de négociation tel que décrit par Marshall (1996). En effet, ils accordent très peu d'importance à la réparation de type émotionnel et symbolique pouvant être vécue au cours de la rencontre. Ils saisissent difficilement les impacts positifs associés au partage des vécus respectifs. De plus, ils ne comprennent pas bien

leur pouvoir de négociation au cours du processus, ils jouent un rôle plutôt passif. Cela nous amène à conclure que la conception de la réparation pour les adolescents contrevenants ne correspond pas à la définition de Marshall (1996) qui insiste sur l'objectif de négociation dans sa définition de la justice réparatrice.

Par contre, lorsque les adolescents contrevenants posent un geste de réparation, ils ont le sentiment de réparer. Ils éprouvent un sentiment de soulagement parce qu'ils ont l'impression de payer leur dette et de réellement clore la situation. Donc, les gestes de réparation posés ont tout de même un sens pour les

adolescents contrevenants, sens qui leur est propre et qui démontre que, malgré tout, les résultats sont importants pour eux. Nous concluons que leur conception de la réparation correspond donc en partie à la définition de Walgrave et Bazemore (1999). Nous y voyons une correspondance partielle car pour les adolescents, la réparation est conçue dans une logique qui se rapproche davantage du système de justice rétributive (sanction) que de la justice réparatrice. Étant donné que les adolescents contrevenants ne reconnaissent pas l'importance du processus, nous ne pouvons pas affirmer que leur vision de la réparation correspond aux principes énumérés par Zehr (2002) qui indique que la justice réparatrice est à la fois un processus et le résultats de gestes posés en vue de réparer les torts causés aux parties.

Il est important de se rappeler que les résultats de cette étude exploratoire

sont basés sur un type d'échantillonnage non probabiliste formé par choix raisonné et de volontaires, donc nos résultats ne peuvent être généralisés à l'ensemble des victimes et des adolescents contrevenants. Par contre, cette étude qualitative nous permet de mettre en évidence certains enjeux importants de la vision des victimes et des adolescents

niveau des balises générales et légales en ce qui concerne les mesures de réparation possibles avec le contrevenant. Parfois, par crainte de ne pouvoir réaliser une option, elles vont taire une idée de réparation qui pourrait être intéressante. Le fait de fournir aux victimes de l'information plus claire au sujet des ententes possibles pourrait leur être

leur compréhension souvent erronée du programme de médiation et de ses implications, il serait pertinent de fournir aux contrevenants plus d'information sur le programme de médiation et sur la justice réparatrice, et ce, plus tôt dans le processus. Le fait de recevoir de l'information à ce sujet a pour effet de rassurer les jeunes et de les placer dans un état psychologique où ils se sentent moins envahis par leurs préoccupations personnelles et donc plus disposés à ce que s'opère un processus de réparation auprès de la victime.

LES VICTIMES MENTIONNENT SOUVENT LE BESOIN DE PARLER DE LEUR EXPÉRIENCE À LA SUITE DE LEUR PARTICIPATION.

contrevenants sur la justice réparatrice. Toutefois, la méthodologie qualitative ne nous dit rien sur la fréquence des enjeux et des opinions dans la population des victimes et des adolescents contrevenants. Pour mieux comprendre comment les victimes et les adolescents contrevenants définissent et expérimentent la justice réparatrice et pour généraliser ces résultats à d'autres populations, des études ultérieures, menées à plus grande échelle et utilisant un échantillon plus diversifié, sont nécessaires.

QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

Pour terminer, voyons quelques pistes de réflexion en lien avec nos résultats en vue de bonifier le programme de médiation et de mieux répondre aux besoins des participants.

Étant donné que la majorité des victimes méconnaissent à peu près tout du programme de médiation lorsqu'elles s'y impliquent, l'information qui leur est transmise est essentielle à leur compréhension et à leur bonne participation. Le besoin d'information est l'un des besoins les plus importants pour les victimes (Baril et coll., 1983; Maguire, 1985). Il serait donc souhaitable qu'elles reçoivent plus d'information au

bénéfique puisqu'elles réclament un soutien et de l'information à ces étapes de la rencontre (la création d'options et la prise de décision).

Étant donné que les victimes accordent beaucoup d'importance au vécu du jeune et à la réparation altruiste, il serait intéressant de contacter les victimes une fois le processus de médiation terminé, peu importe si les deux parties ont convenu d'une entente. Les victimes mentionnent souvent le besoin de parler de leur expérience à la suite de leur participation. De plus, elles rapportent qu'elles aimeraient avoir des nouvelles de l'évolution du contrevenant en lien avec leur dossier. Un simple contact téléphonique quelques jours après la rencontre pourrait suffire et combler ces deux besoins souvent manifestés par les victimes.

Il serait pertinent de s'assurer que le programme de médiation soit présenté aux contrevenants de façon complète et réaliste, c'est-à-dire comme étant un programme orienté vers la réparation des torts causés à la victime. Suite à leur rencontre avec le délégué à la jeunesse, plusieurs adolescents retiennent que la médiation est l'avenue la plus simple et la moins coûteuse. Étant donné

De quelle façon pouvons-nous préparer les adolescents contrevenants pour qu'ils soient plus «connectés» au vécu de la victime? Nous avons constaté qu'ils avaient tendance à adopter une attitude passive et plutôt égocentrique lors de la rencontre avec la victime. Lors de la préparation, serait-il pertinent de les faire réfléchir davantage aux torts potentiels vécus par la victime? Serait-il approprié de demander au contrevenant de se présenter à la rencontre de médiation avec une série de propositions visant à réparer les torts causés, propositions qu'il serait amené à présenter à la victime lors de l'étape de la création d'options? Cela pourrait amener l'adolescent à jouer un rôle plus actif et plus positif lors de la médiation et d'envisager cette rencontre sous l'angle de la réparation plutôt que sous l'angle de la punition imposée par la victime.

Le fait de demander au contrevenant de réfléchir aux torts potentiels vécus par la victime et de préparer des propositions de réparation en lien avec les torts identifiés, favorise une réflexion centrale et essentielle à la poursuite des objectifs du programme de médiation. Cette réflexion entourant les torts vécus par la victime ne vient pas naturellement chez les adolescents, elle doit être stimulée et encouragée,

d'où l'importance que les adolescents soient soutenus dans cette démarche par un intervenant. Le fait de réfléchir sérieusement aux torts vécus par la victime avec un intervenant neutre et de préparer des

des médiateurs n'a pas été soulevée par les participants de notre étude; par contre, il serait pertinent de réfléchir à cette situation, car les parties ont besoin d'être soutenues et conseillées par le médiateur, qui

de besoins manifestés par les participants. Il serait donc intéressant d'élargir graduellement le bassin potentiel de contrevenants et de victimes pouvant participer à un tel programme. Dans sa formule actuelle, par la manière dont les participants sont amenés à s'y impliquer, c'est-à-dire de façon libre et volontaire, il faut reconnaître les aspects positifs que présente le programme de médiation. Bien sûr, une sélection rigoureuse des participants s'avère essentielle et il faut veiller à respecter le rythme de chacun tout en ne négligeant pas la préparation des parties. À la lumière de nos résultats, il serait dommage de restreindre l'accès au programme de médiation à un nombre limité de participants (par exemple, aux parties impliquées dans des délits considérés comme les plus mineurs). Bien que cette étude ne vise pas à mesurer l'appréciation des participants par rapport au programme de médiation, nos résultats tendent à indiquer que l'expérience de médiation est vécue de façon positive par la très grande majorité des participants, ce qui nous permet d'envisager l'avenir du programme de médiation de façon positive. <

LE FAIT DE DEMANDER AU CONTREVENANT DE RÉFLÉCHIR AUX TORTS POTENTIELS VÉCUS PAR LA VICTIME ET DE PRÉPARER DES PROPOSITIONS DE RÉPARATION EN LIEN AVEC LES TORTS IDENTIFIÉS, FAVORISE UNE RÉFLEXION CENTRALE ET ESSENTIELLE À LA POURSUITE DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE MÉDIATION.

propositions de réparation favoriserait probablement une implication plus active du jeune. Par la suite, cela augmenterait le sentiment d'avoir réparé les conséquences du crime. Cette démarche présenterait aussi des avantages pour la victime, qui aurait le sentiment que le contrevenant s'implique activement dans le processus et qu'il est prêt à réparer les torts qu'il a causés.

Étant donné que les victimes et les adolescents contrevenants ont besoin d'être bien informés sur plusieurs aspects en lien avec leur situation et qu'ils ont tous les deux besoin d'un certain soutien dans la poursuite du programme de médiation, il serait intéressant de réfléchir au double rôle que sont appelés à remplir les intervenants des Organismes justice alternative (OJA). Comment peuvent-ils, dans leur pratique, respecter les droits de toutes les parties, conserver leur neutralité et leur impartialité, tout en étant une source d'information et d'influence importante auprès des participants, eux qui ont tout à apprendre du programme et pour qui, l'information qui leur est transmise par les intervenants constitue souvent l'unique source d'information sur le programme? Cette question qui pose dilemme mérite une attention particulière. La question de la neutralité

est une personne ressource importante à leurs yeux. Par contre, celui-ci doit jouer un rôle de neutralité auprès des deux parties. Comment peut-il à la fois informer les participants et les guider sans perdre un peu de sa neutralité? Dans ce cas-ci, comment pouvons-nous répondre au besoin de soutien manifesté par les victimes et les contrevenants? Ce sont là quelques pistes de réflexion en lien avec nos résultats, sur lesquelles il serait intéressant de se pencher.

Soulignons pour terminer que le programme de médiation dans son état actuel semble tout de même répondre à bon nombre d'attentes et



Références bibliographiques

- Ashworth, A. (1993). « Some Doubts about Restorative Justice ». *Criminal Law Forum*, vol. 4, p. 277-299.
- Baril, M., Durand, S., Cousineau, M.-M. et S. Gravel (1983). *Mais nous les témoins*, École de criminologie, Université de Montréal, Montréal.
- Bazemore, G. et L. Walgrave (1999). « Reflections on the Future of Restorative Justice for Juveniles », in G. Bazemore, et L. Walgrave (dir.). *Restorative Juvenile Justice: Repairing the Harm by Youth Crime*, Monsey, NY, Criminal Justice Press, p. 359- 399.
- Coates, R. et J. Gehm (1989). *Victim Meets Offender: An Evaluation of Victim-Offender Reconciliation Programs*, Valparaiso, Ind., PACT Institute of Justice.
- Cousineau, M.-M. et A. Tremblay (1996). « Jeunes contrevenants et mesures de réparation », dans J. Coiteux, Campeau, P., Clarkson, M. et M.-M. Cousineau (dir.). *Question d'équité, l'aide aux victimes d'actes criminels*, Montréal, Association québécoise Plaidoyer-Victimes, 389 p.
- Dignan, J. et M. Cavadino (1998). « Which Model of Criminal Justice Offers the Best for Assisting Victims of Crime », in E. Fattah et T. Peters (dir.), *Support for Crime Victims in a Comparative Perspective*. Leuven, Leuven University Press, p. 139-168.
- Maguire, M. (1985). « Victim's Needs and Victim Services: Indications from Research », *Victimology: An International Journal*, vol. 10, nos 1-4, p. 539-559.
- Marshall, T. et S. Merry (1990). *Crime and Accountability: Victim / Offender Mediation in Practice*, London, Her Majesty's Stationary Office.
- Marshall, T. (1996). « The Evolution of Restorative Justice in Britain », *European Journal of Criminal Policy and Research*, vol. 4, no 4, p. 21-43.
- McCold, P. (1998). « Restorative Justice: Variations on a Theme », in L. Walgrave (dir.). *Restorative Justice for juveniles. Potentials, Risks and Problems for Research*, Leuven, Leuven University Press, p. 19-53.
- Peters, T. (2001). « Victimization, médiation et pratiques orientées vers la réparation », dans R. Cario et D. Salas (dir.), *Œuvre de Justice et Victimes*, vol. 1, Paris, L'Harmattan, p. 203-254.
- Umbreit, M., Coates, R. et B. Kalanj (1994). *Victim Meets Offender: The Impact of Restorative Justice and Mediation*, Monsey, NY, Criminal Justice Press.
- Van Ness, D. (2002). UN Crime Commission Acts on Basic Principles. (Disponible sur le site web à (www.restorativejustice.org).
- Walgrave, L. (1999). « La justice restaurative : À la recherche d'une théorie et d'un programme », dans M. Jaccoud et L. Walgrave, « La justice réparatrice », *Criminologie*, vol. 2, no 1, p. 7-29.
- Wemmers, J.A. et M. Canuto (2002). *Expériences, attentes et perceptions des victimes à l'égard de la justice réparatrice : Analyse documentaire critique*, Ottawa, Ministère de la Justice, Canada.
- Zehr, H. (1990). *Changing Lenses: A New Focus for Criminal Justice*, Scottdale, PA., Herald Press.
- Zehr, H. et H. Mika (1998). « Fundamental Principles of Restorative Justice », *The Contemporary Justice Review*, vol. 1, no 1, p. 47-55.
- Zehr, H. (2002). *The Little Book of Restorative Justice*, Intercourse, PA, Good Books.

→ RÉCITS D'ADOPTION CINQ AVENTURES FAMILIALES DE LOUISE NOËL



Danièle Gauthier, comité de la revue



Madame Louise Noël, détentrice d'un baccalauréat en travail social de l'UQAM et d'une maîtrise de l'université McGill, est intervenante depuis environ trente ans au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU). Elle a travaillé durant une quinzaine d'années auprès des adultes en perte d'autonomie avant de s'orienter, en 1990, vers le Service adoption de cet établissement. Son travail consiste à évaluer et suivre des postulants à l'adoption dans le cadre du programme Banque-mixte. Riche de l'expertise développée au fil de ces années, elle a publié plusieurs articles dans *Défi jeunesse* (revue professionnelle du CJM-IU) et dans *PRISME*. Elle a également écrit un livre sur le lien d'attachement intitulé *Je m'attache, nous nous attachons : le lien entre un enfant et ses parents*, livre qui a été publié en 2003.

Au printemps dernier, elle procédait au lancement de son deuxième livre *Récits d'adoption. Cinq aventures familiales*, livre qui lui a valu l'obtention du *Prix innovation du conseil multidisciplinaire des CJM-IU* dans la catégorie *Contributions exceptionnelles à la mission universitaire*.

Ce livre s'adresse tout autant aux postulants à l'adoption qu'aux intervenants. Il a pour thème central, une forme d'adoption nationale, celle la plus courante au Québec actuellement soit l'adoption dans le cadre du programme Banque-mixte. Comme le souligne l'auteure, ce terme a été créé en 1988 par des intervenants du CJM-IU pour désigner une nouvelle forme d'adoption; le mot « banque »

fait référence au bassin de postulants à l'adoption dans lequel un intervenant peut puiser pour trouver une famille à l'enfant et « mixte » traduit le double rôle que ces postulants devront jouer à savoir celui de parents d'accueil en début de processus et celui de parents adoptifs par la suite, si l'enfant devient admissible à l'adoption.

Si, initialement, ce livre a été conçu pour décrire les parents qui s'engagent dans un projet de type Banque-mixte, les enfants qu'ils accueillent ainsi que les modalités du programme, l'auteure, en cours de préparation, a eu l'idée de profiter de l'occasion pour présenter les intervenants qui participent à ces projets et leur travail. Pour cette auteure, le premier objectif de ce livre est de montrer que l'adoption d'enfants québécois est non seulement possible mais essentielle pour certains enfants qui viennent au monde dans des familles connaissant de grandes difficultés.

La première partie de ce livre regroupe cinq récits. Chacun raconte l'histoire de parents adoptifs qui ont accueilli un ou plusieurs enfants dans le cadre du programme Banque-mixte. Tour à tour défilent les parcours de vie de François, de Rosie et Clara, de Bruno, de Frédéric, Kevin, Mariesol et Liliane, de Steven, Anthony et Marion, constituant le cœur, l'essentiel de ce livre. Les adoptions racontées dans ce livre sont toutes réelles. Il ne s'agit pas de récits rassemblant différents éléments de plusieurs histoires en une seule. Le matériel a été recueilli lors d'entrevues avec les



personnes concernées. Les dossiers ont été consultés avec l'autorisation du CJM-IU. De plus, tout a été mis en œuvre pour protéger l'intimité et la confidentialité des familles : tous les noms sont des pseudonymes, plusieurs éléments ont aussi été omis ou changés, les noms des intervenants ont été modifiés tout cela afin de ne pas pouvoir identifier les enfants concernés.

Les deux premiers récits sont les plus élaborés et décrivent des projets Banque-mixte typiques. Ils partent du point de vue de l'intervenant social au dossier mais intègrent aussi le point de vue d'autres personnes à savoir parents d'origine, parents du programme Banque-mixte, famille d'accueil régulière, intervenants juridiques... Ces récits permettent de décrire la manière dont le Québec gère la protection de la jeunesse en lien avec l'adoption ainsi que le rôle des intervenants.

Les trois récits suivants visent à compléter l'éventail des types de projets d'adoption Banque-mixte; c'est pourquoi, ils offrent des exemples de parcours moins typiques. Ils ne présentent toutefois que le point de vue des parents adoptifs. Le troisième récit concerne un projet qui échoue à cause des problèmes sévères de l'enfant. Le quatrième récit illustre les trois issues possibles pour un

projet de ce genre : l'adoption, la plus courante, étant donné le dépistage soigné des enfants orientés vers ce programme; le placement de l'enfant dans la famille Banque-mixte jusqu'à ses 18 ans et le retour de l'enfant dans sa famille d'origine. Enfin, le dernier récit est celui d'un couple qui accueille des enfants pour lesquels il y a des risques importants concernant leur développement futur tant au plan physique que psychologique ou émotif, réalité avec laquelle ceux-ci doivent composer quotidiennement.

Tout au cours de la lecture de ces récits, l'auteure, par des notes en bas de page, apporte toutes les précisions et nuances nécessaires à la compréhension des différents volets relatifs à l'intervention favorisant ainsi une accessibilité de ce contenu clinique tout autant aux postulants à l'adoption, aux intervenants qu'à ceux manifestant un intérêt pour un tel sujet.

Dans la deuxième partie de ce livre, l'auteure élabore plusieurs séries de fiches qu'elle qualifie de techniques visant à faciliter la compréhension des différents aspects cliniques et légaux du projet Banque-mixte. La première série explique le contexte et l'historique du programme Banque-mixte, les fondements théoriques ayant enrichi ce programme ainsi que les aspects légaux; la deuxième décrit les différents types d'adoptions nationales au Québec, les compare entre eux et avec l'adoption internationale et situe les fondements légaux pour la recherche d'antécédents et des retrouvailles; la troisième série décrit en détail le fonctionnement et l'évolution du programme Banque-mixte; enfin, les fiches de la quatrième série relèvent certains défis d'intervention propres à un projet de type Banque-mixte.

Le livre se termine par trois annexes. Dans la première, l'auteure traite

de la responsabilité, souvent perçue comme délicate par les parents adoptifs, de parler d'adoption avec l'enfant, leur donne, dans un court texte, certains conseils et complète le tout en leur suggérant des livres et jeux sur plusieurs sujets relatifs à l'adoption, les outillant davantage dans leur rôle. La deuxième annexe décrit les problèmes pouvant parfois toucher un enfant confié en adoption comme le déficit intellectuel, la transmission mère-enfant des hépatites B et C et du VIH, les maladies mentales avec connotation héréditaire, les substances absorbées par la mère et susceptibles de produire des malformations sur le fœtus, le syndrome du bébé secoué... Cette annexe vise à donner des renseignements de base aux futurs parents adoptifs. Quant à la troisième et dernière annexe, elle détaille les renseignements recueillis durant le processus d'évaluation psychosociale des postulants à l'adoption.

Finalement, il convient de préciser que ce livre, en plus de faire part des éléments cliniques et des conditions gagnantes nécessaires pour mener à terme un projet d'adoption notamment par le biais du programme Banque-mixte, démontre le rôle essentiel joué par les intervenants du réseau de la protection, rôle souvent moins connu et moins compris que celui des intervenants en santé et, trop souvent médiatisé que pour remettre en question leurs décisions. <

Note

Cette chronique a été rédigée par Danièle Gauthier alors qu'elle était rédactrice en chef de la revue *Défi jeunesse*. Elle s'est inspirée d'un texte de présentation de ce livre élaboré par Stéphan Larouche, conseiller à la programmation et à la valorisation des connaissances, DAAU du CJM-IU.

VÉCU SEXUEL ET AMOUREUX DES GARÇONS MEMBRES DE GANGS

→ PARADOXES ET LEVIERS D'INTERVENTION

Évelyne Fleury, M.A. sexologie, Université du Québec à Montréal

Avec la collaboration de **Mylène Fernet** Ph. D, Département de sexologie, Laboratoire d'études sur la violence et la sexualité, Université du Québec à Montréal, et **Chantal Fredette**, M. Sc. criminologie, Agente de planification des programmes de recherche, CJM - IU

» Au premier abord, les propos et les comportements des jeunes hommes affiliés aux gangs quant à la sexualité et aux relations amoureuses déconcertent. Domination masculine, sexualité de groupe, proxénétisme, violence dans les relations amoureuses : leurs conduites heurtent les valeurs de l'intervenant et le laissent souvent impuissant. Derrière leur image de dur, les jeunes semblent inébranlables. Mais qu'en est-il vraiment?

Peu de données permettent de comprendre l'étiologie du sexisme, de l'exploitation et des agressions sexuelles en contexte de gangs. Les données disponibles proviennent d'études réalisées auprès de filles associées aux gangs (Dorais et Corriveau, 2006; Fournier et coll., 2004; Chesney-Lind et coll., 1996) ou d'études n'abordant pas spécifiquement la sexualité en contexte de gangs (Danyko et coll., 2002; Perreault et Bibeau, 2003; Hamel et coll., 1998; Decker, 1996; Sanders, 1994). À notre connaissance, seule l'étude de Totten (2000) explore le point de vue des garçons affiliés aux gangs sur la violence dans les relations amoureuses. De la plupart de ces études se dégage un portrait morcelé du vécu sexuel et amoureux des jeunes hommes affiliés aux gangs : la violence y est nettement mise de l'avant au détriment de la globalité de leur expérience.

À partir des récits de jeunes hommes affiliés aux gangs rencontrés dans le cadre d'une étude qualitative, cet article dresse un portrait plus global de leur vécu sexuel et amoureux. Il lève le voile sur les aspects affectifs, sexologiques et identitaires sous-jacents à leurs relations

avec les femmes. Il soulève au passage les paradoxes entre leurs expériences et leurs perceptions. Enfin, il identifie des leviers et propose quelques pistes d'intervention.

DONNER LA PAROLE AUX GARÇONS MEMBRES DE GANGS : UNE ÉTUDE EXPLORATOIRE DE LEUR VÉCU SEXUEL ET AMOUREUX

Réalisée dans le cadre d'un projet de maîtrise en sexologie, cette étude explore les perceptions et les expériences des jeunes hommes affiliés aux gangs quant à la violence envers les filles, aux inégalités dans les rapports de genre, à l'exploitation sexuelle, à la sexualité et à l'amour (Fleury, 2008). Entre les mois d'août 2004 et 2005, dix jeunes hommes âgés entre 18 et 25 ans, reconnaissant être ou avoir été affiliés à des activités criminelles et violentes de gangs¹, ont participé à des entrevues individuelles semi-dirigées. Ces entrevues abordaient cinq thèmes : vécu de gangs, modèles familiaux, masculinité, rapports hommes-femmes et sexualité en contexte de gangs et, pistes d'intervention. Les entrevues ont été analysées selon les procédures de la théorisation ancrée². Les théories du développement de l'intimité (Thériault, 1995; Orlofsky, 1973; Sullivan, 1953) et de l'érotisme (Simon et Gagnon, 1987; Reiss, 1986), de la construction sociale de la masculinité (Connell, 1995; Badinter, 1992) et les approches cognitivo-comportementales (Proulx et coll., 1994) ont guidé l'exploration des perceptions et des expériences des jeunes rencontrés.

À la suite de l'analyse, la masculinité se révèle un élément central. D'abord, les modèles familiaux

violents, stéréotypés ou absents favorisent la domination masculine et la violence envers les femmes. Puis, dans l'univers des gangs, la violence s'impose comme principal mode d'expression de la masculinité. Paradoxalement, cette façade cache d'importants malaises face aux inégalités et à la violence ainsi qu'un désir d'engagement amoureux avec une fille non impliquée dans les gangs. Enfin, lorsque questionnés sur les pistes d'intervention, les jeunes rencontrés réclament du soutien pour mieux vivre leurs relations avec les filles, explorer des manières non violentes de devenir des hommes et se réinsérer socialement.

LES RACINES FAMILIALES DE LA VIOLENCE ET DES INÉGALITÉS : DES MODÈLES STÉRÉOTYPÉS, VIOLENTS OU ABSENTS

Les garçons rencontrés proviennent généralement de familles traditionnelles et stéréotypées : l'homme est le pourvoyeur et la mère s'occupe du foyer. L'immigration, les séparations, les placements et les problèmes personnels des parents (ex: alcoolisme) ont privé plusieurs garçons de la présence de leurs parents. Ces ruptures avec le milieu familial ont été observées par d'autres chercheurs (Perreault et Bibeau, 2004; Hamel et coll., 1998; Maxson et coll., 1998). Tel que constaté par Danyko (2000), Totten (2000) et Hamel et coll. (1998), le vécu familial des participants est marqué par la violence du père envers sa conjointe ou envers les enfants. Dans plusieurs familles, le père et les autres modèles masculins brillent par leur absence (Danyko, 2002; Hamel et coll., 1998; Patton, 1998).

Même s'ils reconnaissent avoir souffert de son absence ou de sa violence, la moitié des participants souhaitent ressembler à leur père. Plusieurs croient que leur vécu familial est à l'origine de leur révolte, de leur affiliation aux gangs

et de leur violence. Toutefois, alors que tous sont témoins silencieux ou auteurs de violence envers les femmes, aucun des jeunes rencontrés ne lie cette violence à ses expériences familiales. Par ailleurs, l'éducation sexuelle reçue est absente ou parcelaire. Seulement deux participants rapportent avoir reçu des informations sur la sexualité : le premier par son père au sujet des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), le second par sa mère au sujet du respect envers les femmes.

LA MASCULINITÉ DANS LES GANGS : DES EXPÉRIENCES VARIANT DE L'INSENSIBILITÉ À LA VIOLENCE

Au sein des gangs, l'apprentissage familial de la domination et de la violence envers les femmes semble se cristalliser. Dans la famille, comme dans les gangs, les modèles masculins sont stéréotypés ou violents. Mais, contrairement aux modèles familiaux masculins, les pairs sont omniprésents dans la vie des jeunes rencontrés. En imitant leurs pairs, ces derniers espèrent obtenir un statut, de l'argent, des objets de valeur et des femmes rapidement et sans trop d'effort. Comme la violence et la délinquance, les prouesses sexuelles et l'insensibilité envers les filles contribuent à l'obtention d'un statut et au maintien de l'image masculine des garçons affiliés aux gangs. Impermanents, ce statut et cette image sont constamment remis en doute par les pairs.

Tous les jeunes rencontrés rapportent qu'au sein des gangs la violence envers les filles est acceptée, voire encouragée. Cependant, les participants insistent : les expériences collectives et individuelles varient selon les groupes. Alors que certains jeunes affiliés aux gangs sont très actifs sexuellement et s'adonnent à l'exploitation sexuelle, d'autres ont peine à approcher des filles. Si les

expériences diffèrent, les perceptions et normes en lien avec les rôles sexuels sont communes à l'ensemble des jeunes rencontrés.

À l'instar des résultats d'autres études (Perreault et Bibeau, 2003; Totten, 2000; Miller, 1998; Patton, 1998; Chesney-Lind et coll., 1996; Sanders, 1994), tous les garçons interrogés partagent une vision clivée des femmes. D'une part, ils idéalisent et déssexualisent les femmes qu'ils aiment. D'autre part, ils utilisent pour le plaisir, dévalorisent, violentent ou exploitent celles qu'ils considèrent comme des putains.

Plusieurs participants ont relaté les nombreuses opportunités sexuelles inhérentes à la vie de gang : sexualité sans engagement, disponibilité et diversité des partenaires, échange de partenaires, relations sexuelles de groupe. Plus de la moitié des garçons rencontrés rapportent que la consommation de stupéfiants ou le désir de ne pas manquer une opportunité, faute de condom, justifient les relations sexuelles non protégées. À ce sujet, des études démontrent que comparativement aux non-membres, les garçons associés à des activités de gangs ont un nombre significativement plus élevé de partenaires sexuels et de rapports sexuels. Ils seraient d'ailleurs davantage à risque de contracter une ITSS (Crosby et coll., 2004; Voisin et coll., 2004; Palmer et coll., 1995).

En contexte de gangs, la majorité des participants rapportent que pour prouver leur virilité, les hommes associés aux gangs doivent avoir de nombreuses relations sexuelles individuelles ou de groupe. Certains doivent même participer à des agressions sexuelles de groupe. Les participants précisent toutefois qu'ils n'y participent pas toujours de gaieté de cœur. Certains ont même trouvé des stratégies pour se retirer sans perdre

la face. À titre d'exemple, au moment d'avoir des relations sexuelles de groupe ou avec une partenaire qu'ils ne désirent pas, ils prétextent avoir envie de consommer pour quitter les lieux et ne plus revenir.

En présence des pairs, la plupart des participants reconnaissent se soumettre à des règles implicites commandant l'insensibilité envers les filles et ce, même s'ils sont amoureux. Certains participants mentionnent que, même lorsqu'ils sont amoureux, ils continuent d'avoir d'autres partenaires sexuels. Les normes implicites de masculinité, la pression des pairs et les gains secondaires (statut, argent, prestige...) ont apparemment incité l'ensemble des participants à contribuer, activement ou passivement, à la domination ou à violence envers les filles. Presque tous les garçons interrogés se décrivent toutefois comme des témoins silencieux. S'ils se disent en désaccord, pour éviter le rejet et la violence des pairs, ils ne s'opposent pas clairement à la violence envers les filles. Paradoxalement, plusieurs participants relatent néanmoins des épisodes au cours desquels ils ont exercé des gestes de violence psychologique, physique et sexuelle. Qu'ils reconnaissent ou non certaines responsabilités, tous minimisent ou projettent la faute sur leurs pairs ou sur les filles. D'ailleurs, une confusion généralisée règne quant à la notion de consentement. Pour eux, une fille qui n'a pas été frappée est nécessairement consentante et ce, même si elle est intoxiquée ou victime de violence verbale ou psychologique.

ROMANTIQUES, LES GARS DE GANGS?

Au-delà de leurs expériences et de leur image, les garçons membres de gangs, comme d'autres adolescents et jeunes adultes, se questionnent sur la sexualité et sur l'amour. Les résultats de l'étude de Gauthier et



Thériault (2006) révèlent que les rapports entre homme et femme sur des dimensions telles que l'amitié, l'amour, la confiance, la séduction sont les sujets les plus souvent abordés par les jeunes associés aux gangs lors de leurs contacts avec les travailleurs de rue.

La plupart des garçons interrogés rêvent d'être ou sont en amour avec une fille qui n'est pas impliquée dans l'univers des gangs. Plusieurs désirent fonder une famille. Comme leurs modèles familiaux, ils projettent maintenir des rôles stéréotypés. Six participants étaient en couple au moment de l'entrevue. Avec leur partenaire, quelques interlocuteurs précisent qu'ils s'autorisent une intimité et un partage émotionnel incompatibles avec l'image d'insensibilité qu'ils doivent maintenir aux yeux des pairs.

Si l'amoureuse est associée au gang, les jeunes rencontrés expliquent qu'ils devront la protéger contre les autres membres. Certains rapportent

devenir agressifs face aux pairs qui insultent ou tentent de séduire leur partenaire, surtout si elle n'était pas impliquée avant le début de la relation; la plupart préféreront donc tenir leur partenaire loin du milieu des gangs.

Particulièrement lorsqu'elles ne sont pas associées au gang, l'affiliation des garçons freinerait l'intérêt des filles convoitées. Les activités sexuelles ou criminelles associées, à tort ou à raison, à l'affiliation seraient la principale source de ce manque d'intérêt ou encore des conflits dans le couple. La réputation de *player* (séducteur) attribuée aux jeunes affiliés aux gangs déplairait à certaines filles. D'autres craindraient les représailles de gangs rivaux ou seraient en désaccord avec les activités criminelles de leur partenaire amoureux. Ces craintes et désaccords susciteraient des réflexions et deviendraient, pour certains garçons, un motif de désaffiliation. Quelques interlocuteurs mentionnent que lorsqu'ils sont amoureux, ils passent du temps avec leur partenaire et

sont moins disponibles pour le gang. Dans ce cas, les pairs peuvent faire pression ou provoquer des conflits (en inventant une infidélité, par exemple) afin de mettre fin à une relation amoureuse susceptible de menacer l'investissement au sein du gang.

Certains jeunes rencontrés précisent vouloir agir différemment de leur père violent envers leur mère. Malgré cela, plusieurs garçons rapportent que la violence s'exprime tout autant dans les relations amoureuses entretenues avec les filles associées aux gangs qu'avec celles qui ne le sont pas. Selon les participants, bien qu'elle puisse se dérouler dans l'intimité, la violence en contexte de gangs se déroule généralement en public. Quelques-uns décrivent des scènes de violence se déroulant lors de party ou dans la rue en présence d'autres membres du gang. Pourtant, Miller et ses collaborateurs (2003) ont remarqué que cette violence, signe d'un trop grand engagement dans la relation, va à l'encontre de l'image de dur que doivent maintenir les jeunes associés aux gangs. Mais rappelons que plusieurs études (Dorais et Corriveau, 2006; Miller et coll., 2003; Perreault et Bibeau, 2003; Decker et coll., 1996) révèlent que la violence permet aux jeunes affiliés aux gangs de démontrer leur puissance et leur contrôle.

Par ailleurs, trois des dix jeunes rencontrés étaient pères au moment des entrevues. Pour chacun d'entre eux et pour un autre désirant avoir un enfant, la paternité est clairement un motif de désaffiliation. Lorsqu'ils provoquent une grossesse, les jeunes hommes sont forcés d'assumer leurs responsabilités face à la mère et à l'enfant. Ils s'occuperont de l'enfant, que la mère soit leur amoureuse ou une fille pour laquelle, jusque-là, ils avaient peu de respect.

Selon plusieurs participants, l'incompatibilité des activités criminelles

et violentes avec l'engagement amoureux et la paternité deviendrait un motif de distanciation ou de désaffiliation aux gangs. L'engagement amoureux, la paternité ou le désir de s'engager ou de devenir

père peuvent constituer des leviers d'intervention. Les jeunes rencontrés rapportent recevoir peu de soutien pour s'engager dans une relation amoureuse saine et égalitaire.

Vie straight recherchée?... Nerfs solides exigés!

Puisque le gang sert notamment de modèle identitaire pour les garçons cumulant de nombreuses difficultés personnelles et sociales, l'intervention de réadaptation est incontournable. Or, afin de conserver l'approbation des pairs, les garçons associés à des activités de gang doivent souvent, au risque d'être exclus, faire des compromis pour que leurs désirs et leurs attitudes soient conciliables avec ceux des autres membres du gang. Ainsi, ce n'est pas tant l'idée de cesser leurs conduites déviantes qui les fait frémir, mais surtout celle de rompre des liens significatifs entretenus souvent depuis leur tendre enfance et de se reconstruire une identité en l'absence du gang!

Pour optimiser les chances de réussite, les façons d'aborder la situation doivent être redéfinies. D'abord, l'intervenant doit reconnaître l'expérience des gangs dans sa globalité et considérer à la fois les gains et les pertes vécus par les garçons qui en font l'expérience. L'intervention de réadaptation doit ainsi s'articuler non seulement en fonction des caractéristiques individuelles et sociales des garçons associés à des activités de gangs, mais aussi de leur niveau d'engagement dans un mode de vie criminel et de gang. L'intervenant doit permettre aux garçons d'identifier leurs croyances et leurs émotions liées, tant à leur mode de vie de gang qu'à leurs conduites déviantes (ce qui inclut leurs attitudes sexuelles et amoureuses!). Mais attention : toute forme **d'interrogation policière** visant à discréditer les gangs et ceux qui s'y associent rencontrera de fortes résistances! Cette mise en garde ne commande toutefois pas l'inertie. C'est pourquoi l'intervenant doit avoir comme principale préoccupation d'en connaître davantage sur le garçon qu'il accompagne dans la démarche de réadaptation, plutôt que sur le gang en soi, afin d'identifier le sens et la fonction de l'expérience des gangs plutôt que d'en arriver à une description détaillée de la structure de celui-ci. Ainsi, alors que l'intervenant doit reconnaître la force des liens qui unit le garçon à son gang, ce dernier, quant à lui, doit comprendre l'impact de ces liens sur ce qu'il est et sur ce qu'il fait. En plus, l'intervention doit favoriser l'acquisition et le maintien de nouvelles compétences sociales chez le garçon de manière à ce qu'il puisse résister à l'influence des pairs, s'affirmer, gérer ses conflits et, en conséquence, entretenir de meilleures relations interpersonnelles.

Le processus de changement est graduel et se révèle garant de la volonté et de la détermination des garçons de même que du soutien qui leur est offert. La reconstruction de leur vie en l'absence du gang et l'étiquette d'ex-membre dont ils sont embarrassés compliquent le défi du changement. Ceux qui réussissent sont donc décrits **comme ayant du nerf** et en mesure d'acquérir une confiance en eux et d'obtenir celle de personnes significatives soucieuses de leur offrir des alternatives!

DES EXPÉRIENCES QUI COMMANDENT UN ACCOMPAGNEMENT EN LIEN AVEC LA SEXUALITÉ

Les stimulations érotiques forment les bases de l'érotisme adulte (Simon et Gagnon, 1987). Les scénarios érotiques des garçons affiliés aux gangs, comme ceux d'autres jeunes, sont influencés par l'environnement. Les normes et valeurs décrites par les participants sont les suivantes : domination masculine, insensibilité émotionnelle, double standard sexuel, utilisation de la femme comme un objet de plaisir ou une marchandise qu'on s'échange ou qu'on exploite... Ces éléments risquent donc d'être intégrés aux scénarios érotiques adultes de certains jeunes ayant fait partie des gangs. En outre, certains gangs criminels semblent offrir des opportunités, relativement fréquentes, de participer à des activités sexuelles impliquant domination, absence de consentement et violence. Ces activités sont associées à des émotions fortes et à des gains secondaires qui en favorisant le maintien et la répétition.

Les résultats de la présente étude illustrent l'écart entre le vécu sexuel au sein des gangs et l'engagement amoureux dont rêvent la plupart des garçons rencontrés. La relation intime nécessite une certaine sensibilité et une proximité émotionnelle (expression de soi, écoute et empathie) non prônées dans les gangs ou dans le milieu familial. Plusieurs jeunes rencontrés ont du mal à intégrer ces habiletés relationnelles. Lorsqu'elle est présente, les jeunes décrivent une sexualité dépourvue d'intimité (*gangbang*, relation sans attachement, exploitation sexuelle). Ici, les objets de désirs sont ségrégés : amour sans désir pour les « bonnes filles », désir sans amour pour les « mauvaises filles ». Généralement, l'engagement amoureux semble

peu compatible avec l'affiliation aux gangs criminels. Il est donc possible que plusieurs ne s'engagent qu'au début de l'âge adulte ou au moment de quitter le gang.

L'ÉDUCATION SEXUELLE, UNE NÉCESSITÉ

Plusieurs des jeunes rencontrés abordaient pour la première fois le thème de la sexualité avec un adulte autre qu'un pair. Au cours des entrevues, ils ont révélé trouver de l'information sur la sexualité principalement auprès de leurs pairs. Cette information, souvent erronée, favorise les inégalités et la violence envers les femmes. Il est donc impératif de leur donner une information juste sur la sexualité, de leur proposer d'autres modèles et surtout de leur permettre de réfléchir sur leurs comportements et leurs besoins.

Qu'ils soient acteurs de violence ou témoins silencieux, l'éducation sexuelle se dessine comme un élément incontournable dans l'accompagnement global à offrir aux jeunes hommes affiliés aux gangs violents ou criminels. En plus de contribuer à prévenir la violence, l'éducation sexuelle peut sans aucun doute leur permettre d'exprimer leur masculinité de manière non violente et de vivre des relations interpersonnelles saines et égalitaires.

L'éducation sexuelle gagnerait à s'inscrire au continuum d'interventions destinées aux garçons engagés dans des activités criminelles et violentes en contexte de gangs. En outre, elle devrait impliquer leur entourage immédiat (famille, pairs...) ainsi que les milieux scolaires, communautaires, judiciaires et de réadaptation. L'éducation sexuelle devrait permettre aux jeunes hommes affiliés aux gangs de poser des questions et de recevoir des réponses concernant, notamment,

la masculinité, l'influence des pairs, les relations saines et égalitaires, la paternité et les infections transmissibles sexuellement et par le sang. La démarche devrait également leur permettre de réfléchir et de développer leur sens critique. Elle permettra de remettre en question leurs conduites d'exploitation, d'obtenir des repères et des limites claires, ainsi que de clarifier leurs besoins et leurs désirs et d'identifier les moyens pour y parvenir. Ces interventions permettront de faire contrepoids aux messages et aux expériences familiales et de gangs.

PAS BESOIN D'ÊTRE UN EXPERT POUR ABORDER LA SEXUALITÉ AVEC UN JEUNE AFFILIÉ AUX GANGS

Pour certains intervenants, aborder le thème de la sexualité peut s'avérer difficile. Au moment d'aborder ce thème, tous seront confrontés à leur propre perception de la sexualité. L'éducation sexuelle reçue, les valeurs et les croyances teintent les interventions. Le *Guide de réflexion et d'intégration de la dimension de la sexualité dans l'intervention* du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (Durocher, Young, et Duquet, 2001) et plus particulièrement, la section *Attitudes à privilégier*, peut aider l'intervenant à se préparer. Il y trouvera aussi des outils pour accompagner les parents et les familles d'accueil.

Afin d'aborder la sexualité, nul besoin d'être un expert en sexologie ou en matière de gangs. Les jeunes rencontrés réclament plutôt la présence et l'écoute d'adultes significatifs qui croient en eux et qui les soutiendront peu importe leurs difficultés. En partant des expériences et de l'expertise des jeunes, l'intervenant se mettra en position d'écoute et pourra gagner leur confiance. Cette position d'ouverture et de respect permettra aux jeunes de se sentir

compétents. Même s'ils sont actifs sexuellement, aborder la sexualité peut créer un malaise. Lors des entrevues, de longs silences ont suivi quelques-unes de mes questions. Puis, les jeunes se sont ouverts et ont partagé une partie intime et inexplorée de leur vécu.

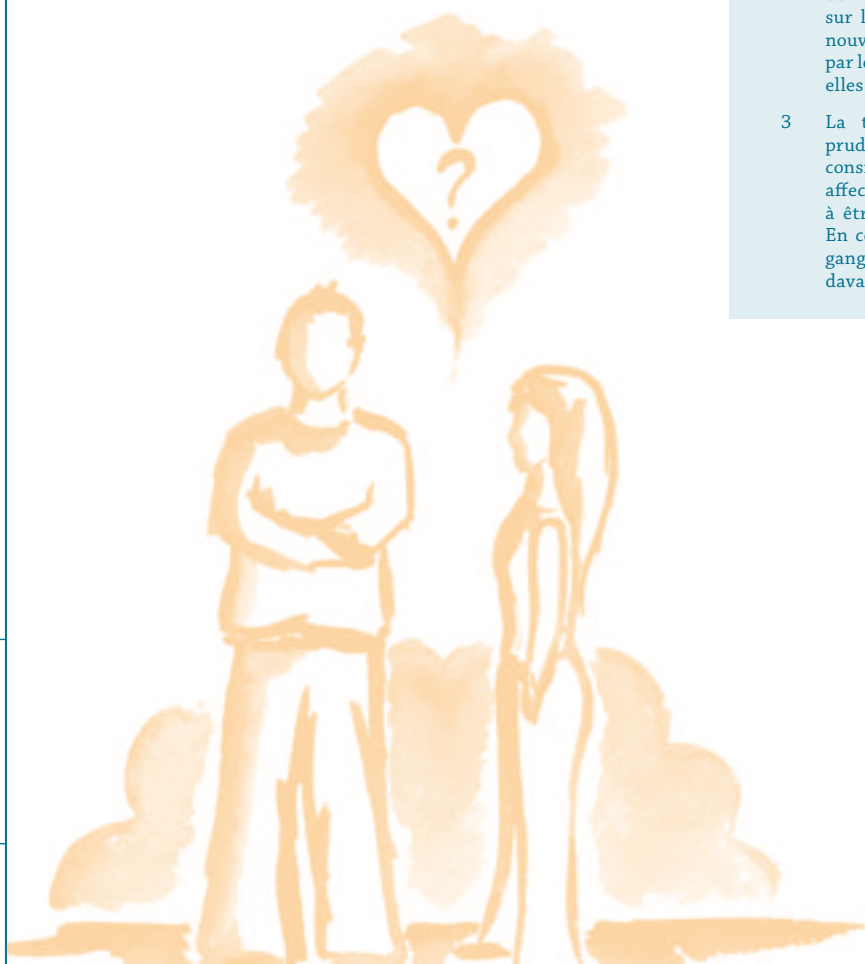
En évitant de mettre l'accent uniquement sur les aspects négatifs (ITSS, violence...), l'intervenant suscitera une réflexion sur la sexualité, les relations amoureuses et la paternité. Cet échange pourra faire contrepoids aux messages transmis et aux expériences vécues en contexte de gangs. Il aidera le jeune à clarifier ses besoins et à trouver des moyens pour y parvenir. Enfin, l'intervention devrait permettre d'explorer des alternatives à l'affiliation, d'identifier des occasions de se développer, de prendre du pouvoir, d'être fiers d'eux et de devenir des hommes de manière non violente à l'extérieur comme à l'intérieur de l'univers des gangs. <

Note des auteurs

Le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) et la Faculté des sciences humaines de l'Université du Québec à Montréal ont contribué financièrement à la réalisation de cette recherche.

Notes bibliographiques

- 1 Aucun consensus n'est établi quant aux définitions des concepts de gangs, membres de gangs et activités de gangs. De ce fait, la tâche d'évaluer avec justesse l'ampleur du phénomène des gangs criminels et des problématiques qui y sont associées (délinquance, violence, exploitation sexuelle...) s'avère difficile. Plus encore, les membres de gangs présentent plusieurs visages, entretenant des liens tout aussi variables avec les groupes auxquels ils adhèrent. Être ou ne pas être un membre réfère à une vision dichotomique de la problématique qui est beaucoup plus complexe. Cette complexité oblige l'emploi d'un cadre conceptuel multidimensionnel pour mieux comprendre l'engagement dans un mode de vie criminel et de gangs. Dans le cadre de l'étude de Fleury (2008), le terme gang désigne « une collectivité de personnes (adolescents, jeunes adultes et adultes) qui a une identité commune, qui interagit en clique ou en grand groupe sur une base régulière et qui s'adonne à des activités criminelles et/ou violentes » (Hébert *et al.*, 1997, p. 41). Notez que l'appartenance aux gangs a été déterminée à partir des perceptions des intervenants ayant contribué au recrutement pour l'étude et des garçons ayant accepté d'y participer.
- 2 La théorisation ancrée développée par Glaser et Strauss (1967) s'inscrit dans une vision constructiviste de la recherche. Par le biais d'une méthode systématique, elle vise essentiellement à dégager le sens d'un événement et à le lier, dans un schéma explicatif, aux différents éléments d'une situation (Paillé, 1994). En ce sens, la théorisation ancrée est un acte de conceptualisation (Paillé, 1994). Cette démarche ne s'effectue pas à partir d'un schéma conceptuel préétabli mais plutôt à partir des données qui émergent de l'ensemble du matériel recueilli sur le terrain. Soutenus par une logique inductive, de nouveaux concepts, hypothèses et théories sont générés par les observations empiriques et solidement ancrées en elles (Dorais, 1993).
- 3 La taille restreinte de l'échantillon commande la prudence dans l'interprétation des résultats. De plus, considérant leur importance, les aspects identitaires, affectifs et sexuels soulevés dans cette étude gagneraient à être approfondis auprès d'un échantillon plus large. En ce sens, les besoins des jeunes hommes affiliés aux gangs en matière d'éducation sexuelle gagneraient à être davantage documentés.



Outils pour aborder la dimension de la sexualité

- Durocher, L., Young, S. et F. Duquet (2001). *Guide de réflexion et d'intégration de la dimension de la sexualité dans l'intervention*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire.
- Durocher, L. et M. Fortier (1999). *Programme d'éducation sexuelle*, Montréal, Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire.
- Manseau, H et coll. (2007). *Amour et sexualité chez l'adolescent – Programme qualitatif d'éducation sexuelle pour jeunes hommes – Guide d'animation*, Montréal, Les Presses de l'université du Québec.

Références bibliographiques

- Akers, R.L. (1985). *Deviant Behavior: A Social Learning Approach*, Third Edition, Belmont, CA, Wadsworth.
- Badinter, E. (1992). *XY de l'identité masculine*, Paris, Éditions Odile Jacob, 314 p.
- Bandura, A. (1973). *Agression: A Social Learning Analysis*, New York, Holt, Rinehart and Winston.
- Chesney-Lind, M., R. G. Shelden et K. A. Joe. (1996). « Girls, Delinquency and Gang Membership », in *Gangs in America*, sous la dir. de Huff C. R. Thousand Oaks, California, Sage Publications, 2nd Edition.
- Connell, R. W. (1995). *Masculinities*, Berkeley, CA, University of California Press, 295 p.
- Crosby, R., L. F. Salazar et R. J. DiClemente. « Lack of Recent Condom Use Among Detained Adolescent Males: A Multilevel Investigation », *Sexually transmitted Infection Journal*, vol. 80, p. 425-429.
- Danyko, S., A. Arlia et J. Martinez (2002). « Historical Risk Factors Associated with Gang Affiliation in a Residential Treatment Facility: A Case/Control Study », *Residential Treatment for Children and Youth*, vol. 20, no 1, p. 67-77.
- Decker, S. H. et B. Van Winkle (1996). *Life in the Gang*, Cambridge, United Kingdom, Cambridge University Press, 303 p.
- Dorais, M. et P. Corriveau (2006). *Jeunes filles sous influence. Prostitution juvénile et gangs de rue*, Montréal, VBL Éditeur, 115 p.
- Fleury, E. (2008). *Exploration des perceptions et de l'expérience des jeunes hommes associés aux gangs quant aux rapports de genre et à la sexualité*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Mémoire inédit.
- Fournier, M., M.-M. Cousineau et S. Hamel (2004). « La victimisation : un aspect marquant de l'expérience des filles dans les gangs », *Criminologie*, vol. 37, no 1, p. 149-166.
- Girard, G. et K. Tétreault (2005). *Rapport de mi-projet : Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?*, Montréal, Société canadienne de criminologie du Québec pour la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, Ministère de la Sécurité publique, 125 p.
- Glaser, B. G. et A. L. Strauss (1967). *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*, Chigaco, Adline Publications, 271 p.
- Hamel, S., C. Fredette, M.-F. Blais et J. Bertôt (en collaboration avec M.-M. Cousineau) (1998). *Jeunesse et gangs de rue : résultats de la recherche-terrain et proposition d'un plan d'action quinquennal (Phase II)*, Rapport présenté au Service de police de la communauté urbaine de Montréal, Montréal, Institut de recherche pour le développement social des jeunes, 440 p.
- Hébert, J., S. Hamel et J.G. Savoie (1997). *Jeunesse et gangs de rue : revue de littérature (Phase I)*, Rapport présenté au Service de police de la communauté urbaine de Montréal, Montréal, Institut de recherche pour le développement social des jeunes, 100 p.
- Maxson, C. L., M. L. Withlock et M. W. Klein (1998). « Vulnerability to Street Gang Membership: Implication for Practice », *Social Service Review*, March 1998, p. 70-91.
- Miller, J. (1998). « Gender and Victimization Risk Among Young Women in Gang », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 35, no 4, p. 429-453.
- Orlofsky, J. L., Marcia, J. E. et I. M. Lesser (1973). « Ego Identity Status and the Intimacy vs Isolation Crisis of Young Adulthood », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 27, p. 211-219.
- Paillé, P. (1994). « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahier de recherche sociologique*, no 23, p. 147-181.
- Paillé, P. et A. Muchielli (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Amand Colin/VUEF, 211 p.
- Palmer, C. T. et C. F. Tilley (1995). « Sexual Acces to Female as a Motivation for Joining Gangs: An Evolutionary Approach », *The Journal of Sex Research*, vol. 32, no 3, p. 213-217.
- Patton, P. L. (1998). « The Gangsta in Our Midst », *The Urban Review*, vol. 30, no 1, p. 49-76.
- Perreault, M. et G. Bibeau (2003). *La gang : une chimère à apprivoiser. Marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise*, Montréal, Éditions du Boréal, 386 p.
- Proulx, J., Cusson, M. et M. Ouimet, (1999). *Les violences criminelles*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 353 p.
- Sanders, W. B. (1994). *Gangbans and Drive-bys. Grounded Culture and Juvenile Gang Violence*, New York, Aldine De Gruyter, 198 p.
- Simon, W. et J. Gagnon (1987). « A Sexual Script Approach », *Theories of Human Sexuality*, New York, Plenum Publishing Press, 363 p.
- Sullivan, H. S. (1953). « Early adolescence », *The Interpersonnal Theory of Psychiatry*, p. 263-295.
- Totten, M. D. (2000). *Guys, Gangs, and Girlfriend Abuse*, Ontario, Broadview Press, 239 p.
- Voisin, D. R., L. F. Salazar, R. Crosby, R. J. DiClemente, W. L. Yarber et M. Staples-Horne (2004). « The Association between Gang Involvement and Sexual Behaviours among Detained Adolescent Males », *Sexually Transmitted Infection Journal*, vol. 80, p. 440-442.

LA SURREPRÉSENTATION DES ENFANTS D'ORIGINE IMMIGRANTE HAÏTIENNE PRIS EN CHARGE PAR LA DPJ :

→ UNE QUESTION DE PAUVRETÉ?



Esther Belony, M. Sc. démographie,
candidate au doctorat en histoire, Université du Québec à Montréal

Cet article est tiré d'un mémoire de maîtrise *La prise en charge des enfants de l'immigration haïtienne par la Direction de la protection de la jeunesse : une analyse comparative* dirigé par le professeur Jacques Ledent de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et codirigé par la professeure Marie-Marthe Cousineau de l'Université de Montréal (UDM). Je tiens à les remercier ainsi que le Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire (CJM-IU) qui a facilité l'accès aux données de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) publiées dans le cadre de cette recherche.

La présence des immigrants haïtiens au Québec remonte au début des années 1960 (Dejean, 1978; Métellus, 1988). Cette présence s'est fait sentir avec plus d'acuité au milieu des années 1970. L'immigration haïtienne, jusque-là l'apanage d'une élite socioprofessionnelle et intellectuelle fuyant la dictature de Duvalier, revêt de plus en plus un caractère populaire (Piché, Larose et Labelle, 1983). Les nouveaux arrivants sont moins scolarisés, moins familiers avec la culture nord-américaine. Nombre d'entre eux ne réussissent pas à s'intégrer adéquatement à l'économie québécoise. Ils sont frappés durement par le chômage (25 %) au milieu des années 1980 (Statistique Canada, 1986) et ont recours dans une forte proportion (25 %) à la sécurité du revenu (Gouvernement du Québec, 1995).

Les enfants des immigrants haïtiens connaissent eux aussi des difficultés scolaires (Maugile, 1996), dues

entre autres à la dissonance culturelle et aux méthodes éducatives (punition physique) de plusieurs familles haïtiennes prohibées au Québec. Plusieurs recherches (Messier, Doray et Parisien, 1992; Consulat haïtien à Montréal, 1997; Tillus, 1999; Magot, 2001) ont démontré que les familles haïtiennes sont surreprésentées à la DPJ. Leurs enfants sont proportionnellement plus nombreux à faire l'objet d'un signalement et sont trois fois plus susceptibles d'être pris en charge par l'institution de protection de l'enfance que l'ensemble des enfants âgés de 0-11 ans habitant l'Île de Montréal (Bernard, 2001).

Cette problématique a motivé plusieurs recherches qui ont tenté de trouver des pistes d'explication à ce phénomène. Dans l'optique de mieux comprendre la situation de ces familles et d'identifier les facteurs associés à la prise en charge de leurs enfants par la DPJ, cette analyse¹ s'oriente plutôt vers une comparaison entre trois différents groupes de familles – immigrantes haïtiennes, immigrantes autres et non-immigrantes – selon leur statut d'immigration. Elle tente de ce fait de déceler les similitudes et les différences observées (si elles existent) entre les trois groupes définis, dans le but d'isoler les variables en relation avec la prise en charge des enfants issus de l'immigration haïtienne, susceptibles de fournir quelques éléments de réponse à nos interrogations.

Partant de la prémisse que les trois groupes présentent un profil divergent, nous avons supposé que les caractéristiques cliniques relatives à la prise en charge et les



caractéristiques socioéconomiques des familles suivies sont différentes. Nous avons également émis l'hypothèse que les familles prises en charge par la DPJ auraient un portrait socioéconomique plus défavorisé que l'ensemble des familles montréalaises de leur catégorie respective.

Tout d'abord, l'analyse clinique a révélé que les enfants âgés de moins

de 12 ans pris en charge en 2001 en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) sont surtout signalés à l'attention de la DPJ par les professionnels de la santé et des services sociaux (47,8 %). À ce niveau, il n'y pas de différence avec les enfants non immigrants et immigrants autres. La différence statistiquement significative se dégage à l'endroit de la famille, et de l'école qui déclare presque deux fois plus les difficultés des enfants d'immigrants aux services sociaux. Cette dernière semble prendre le relais du milieu familial chez l'ensemble des familles immigrantes en ce qui concerne les signalements. Aucune dissimilitude n'est observée quant à la police et aux autres signalants.

EN CE QUI A TRAIT À LA PROBLÉMATIQUE POUR LAQUELLE L'ENFANT FAIT L'OBJET D'UN SUIVI SOCIAL, LA MAJORITÉ DES ENFANTS (75,2 %) SONT PRIS EN CHARGE POUR NÉGLIGENCE.

En ce qui a trait à la problématique pour laquelle l'enfant fait l'objet d'un suivi social, la majorité des enfants (75,2 %) sont pris en charge pour négligence. Par ailleurs, l'ensemble des enfants d'origine immigrante sont plus susceptibles d'être suivis pour abus physiques, où environ un quart d'entre eux le sont comparativement à 6,8 % des enfants de parents non immigrants.

La mesure la plus souvent appliquée dans tous les cas (82 %) demeure la judiciarisation. Il n'est pas établi que

le suivi social des enfants de famille immigrante haïtienne ait été plus souvent ordonné par le tribunal de la jeunesse en comparaison des deux autres groupes.

La durée de la mesure initiale n'est pas significativement différente selon le groupe de famille. Elle est en moyenne de 461 jours ou 1,2 an. Toutefois, le suivi social assorti

d'un hébergement obligatoire dans une ressource du CJM-IU est plus fréquemment utilisé dans le cas des enfants de familles non immigrantes contrairement aux résultats d'études antérieures (Tillus, 1999; Bernard, 2001). Les caractéristiques légales de la prise en charge des enfants montrent clairement que les similitudes sont plus abondantes que

LE PROFIL CLINIQUE DES FAMILLES EN DIFFICULTÉ INDIQUE QUE CES DERNIÈRES COOPÈRENT PLUTÔT BIEN À L'INTERVENTION.

les différences et que ces dernières indiquent surtout une spécificité des familles immigrantes et non des familles immigrantes haïtiennes.

Ensuite, l'examen du profil socioéconomique des familles suivies par la DPJ a étalé ce qui suit : près de la moitié des familles en difficulté sont monoparentales féminines. Elles ont en moyenne 1,9 enfant à la maison, cette moyenne étant significativement plus élevée chez les familles immigrantes (2,3 pour les familles immigrantes haïtiennes et 2,2 pour les familles immigrantes autres).

Le niveau de scolarité des parents en difficulté est très faible. Près de sept parents sur dix n'ont fait que

des études primaires et, moins d'un sur dix a fréquenté l'université à l'exception des parents immigrants autres où environ un parent sur cinq a fait des études universitaires.

Les mères (73,6 %) en difficulté subsistent aux besoins de leur famille grâce aux transferts gouvernementaux et sont plus souvent absentes (74,5 %) sur le marché de l'emploi que les pères (40,7 %). Ces constats sont moins vrais pour les parents immigrants haïtiens qui reçoivent moins de revenus de transferts que leurs homologues et sont plus actifs économiquement.

Il va sans dire que près de sept parents sur dix suivis pour mauvais traitements envers les enfants, sont confinés aux secteurs d'emploi dits non professionnels en raison de leur faible scolarité.

En général, le portrait des mères est beaucoup plus défavorisé que celui

des pères tandis que les premières sont plus nombreuses (60,6 %) à avoir la garde physique de l'enfant.

Une fois de plus, les familles immigrantes haïtiennes ne se démarquent pas significativement des deux autres groupes de familles.

Le profil clinique des familles en difficulté indique que ces dernières coopèrent plutôt bien à l'intervention. Près de quatre familles sur dix offrent une collaboration que les intervenants sociaux jugent bonne et seulement une famille sur cinq s'avère être très réfractaire à l'intervention sociale. La philosophie de l'institution préconise une entente sur des mesures volontaires lorsqu'il



existe une ouverture de la part de l'ensemble de la famille à travailler les difficultés signalées. En dépit de cette relativement bonne collaboration, plus du tiers des dossiers sont judiciarisés. Il y aurait peut-être lieu de revoir les pratiques cliniques afin d'avoir une meilleure concordance entre les principes d'intervention de la DPJ et leur matérialisation.

Les données ont également souligné le fait que les familles prises en charge n'ont pas toujours un réseau d'entraide sur lequel elles peuvent compter. Près de cinq familles immigrantes sur dix ont un réseau social de soutien. En corollaire, un quart d'entre elles n'a tout simplement pas de réseau. La situation est plus difficile pour les familles non immigrantes (quatre sur cinq) qui bénéficient de significativement moins de soutien de la part de leurs

proches. Un regard sur les habiletés parentales des familles en difficulté a permis de constater que nombre de ces parents ont des habiletés parentales déficientes. La consommation est surtout en cause dans le cas des parents non immigrants tandis que chez les mères immigrantes, c'est surtout la santé mentale et, chez les pères immigrants, la violence conjugale (autres) et la délinquance (haïtiens).

Encore une fois, nos analyses n'indiquent pas de spécificités des familles immigrantes haïtiennes, les particularités semblent plutôt être l'apanage de l'ensemble des familles immigrantes. Ces résultats indiquent une trajectoire de vie similaire des pupilles des services sociaux, au-delà des spécificités culturelles. La pauvreté socioéconomique et les limites psychointellectuelles

touchent de façon marquante l'ensemble des familles ayant des démêlés avec la DPJ, nonobstant leur origine.

Nous avons tenu à creuser un peu plus et la comparaison des familles prises en charge avec l'ensemble des familles montréalaises a révélé des nuances qui éclairent mieux la problématique. Les familles prises en charge par la DPJ sont plus démunies que l'ensemble des familles montréalaises. Les parents en difficulté sont généralement moins souvent en couple que l'ensemble des familles montréalaises. Cette réalité est beaucoup plus frappante chez les deux groupes témoin comparativement au groupe immigrant haïtien où le taux de monoparentalité est de 56,6 % pour le sous-groupe de la DPJ et 49,3 % pour l'ensemble des familles montréalaises. Les familles

en difficulté ont en moyenne plus d'enfants à la maison comparativement à l'ensemble des familles montréalaises. Les parents suivis par la DPJ sont nettement moins scolarisés, moins actifs économiquement et décidément plus nombreux à bénéficier de transferts gouvernementaux que l'ensemble des familles montréalaises de leur catégorie respective. Toutefois, l'écart entre les familles immigrantes haïtiennes prises en charge par la DPJ et l'ensemble des familles immigrantes

l'ensemble des parents immigrants haïtiens montréalais tandis qu'elle est au moins deux fois plus présente chez les deux autres groupes. La même tendance est observée pour les transferts gouvernementaux, la monoparentalité, la taille de famille de trois enfants ou plus.

La sélectivité serait donc plus diffuse et moins forte chez l'ensemble du groupe haïtien : une forte proportion d'entre eux serait à risque de voir leurs enfants signalés et pris en charge

cesseurs et tend vers l'hypothèse que plus un groupe est défavorisé socio-économiquement, plus il est à risque de voir ses enfants faire l'objet d'un suivi social pour maltraitance.

Dans cette optique, l'orientation de la pratique actuelle au CJM-IU mettant l'accent sur la culture différentielle des immigrants haïtiens doit être révisée. Il est clairement montré ici que l'ensemble des immigrants utilisent les méthodes de correction physique de façon plus prépondérante que les non-immigrants. Or, seulement le groupe haïtien est surreprésenté. Par ailleurs, maintes comparaisons entre les trois groupes pris en charge n'ont révélé aucune différence significative pouvant expliquer la surreprésentation des enfants d'origine haïtienne à la DPJ, la problématique se situerait donc ailleurs.

Malgré les limites de notre analyse, elle suggère que des pistes d'explication pertinentes se situent en aval de la décision de prise en charge. Une fois rendues à la DPJ, les familles tendent vers un profil similaire. La sélectivité se fait donc au sein même de la population et est influencée surtout par des variables socio-économiques plutôt que culturelles. Indépendamment de la communauté culturelle et de l'origine immigrante, très peu de familles ayant un salaire intéressant avec une scolarité universitaire, entourées d'un réseau d'entraide et ayant de surcroît de bonnes habiletés parentales, se retrouvent à la DPJ.

Tout porte donc à croire que la prise en charge des enfants en besoin de protection est une affaire de pauvreté socioéconomique ce qui est malheureusement, l'apanage d'un nombre inquiétant de familles immigrantes haïtiennes. <

MAINTES COMPARAISONS ENTRE LES TROIS GROUPES PRIS EN CHARGE N'ONT RÉVÉLÉ AUCUNE DIFFÉRENCE SIGNIFICATIVE POUVANT EXPLIQUER LA SURREPRÉSENTATION DES ENFANTS D'ORIGINE HAÏTIENNE À LA DPJ.

haïtiennes est plus petit comparativement aux deux autres groupes témoins.

De plus, le revenu total moyen des familles immigrantes haïtiennes pour l'année 2000 (32 908\$) se situe loin des deux autres groupes témoins (46 376\$ pour les autres immigrants et 69 685\$ pour les non-immigrants). Le taux de chômage est le plus élevé chez le groupe haïtien (14 %) comparativement au groupe immigrant autre (11 %) et aux non-immigrants (5 %).

Un outil plus discriminant utilisé aux fins de cette analyse nous a permis de voir que les facteurs de risque identifiés par la recension des écrits sont davantage présents dans l'ensemble des familles immigrantes haïtiennes habitant l'île de Montréal. L'indice de concentration relative (ICR) lorsqu'il avoisine 1 indique qu'il y a peu d'écarts entre les deux groupes soumis à la comparaison. À cet effet, il révèle que la faible scolarité est 1,7 fois plus présente chez les mères et 1,8 fois plus présente chez les pères immigrants haïtiens en difficulté comparativement à

par la DPJ, étant donné qu'un grand nombre d'entre eux présentent des caractéristiques (pourcentage élevé de familles monoparentales, faible scolarité des parents, faible salaire familial, taille de la famille relativement grande, réseau de soutien inadéquat) fréquemment identifiées comme des facteurs de risque associés aux mauvais traitements envers les enfants. Les familles immigrantes suivies par la DPJ, bien qu'elles présentent un portrait moins avantageux que les familles immigrantes haïtiennes montréalaises, sont porteuses d'une vulnérabilité, caractéristique de l'ensemble du groupe haïtien.

Ces résultats suggèrent que la surreprésentation des enfants d'origine immigrante haïtienne est davantage liée aux conditions de vie précaires qui frappent plus durement les immigrants haïtiens.

Plusieurs études québécoises dont celles de Claire Chamberland (1987) et de Léonel Bernard (2001) avaient déjà établi un lien entre la pauvreté et la prise en charge par les services sociaux. La nôtre appuie ces prédé-

Note bibliographique

- 1 Les résultats publiés dans le cadre de cet article proviennent de ma thèse de maîtrise. Pour plus de détails, voir Belony, Esther (2007). *La prise en charge des enfants de l'immigration haïtienne par la Direction de la protection de la jeunesse : Une analyse comparative*, Institut national de la recherche scientifique, Mémoire de maîtrise, 158 p.

Références bibliographiques sélectives

- Bernard, L. (2001). *Les trajectoires des jeunes d'origine haïtienne dans le système québécois de protection de la jeunesse*, Thèse de doctorat en sciences humaines appliquées, Montréal, Université de Montréal, Facultés des études supérieures, 362 p.
- Chamberland, C. (1986). *La paix dans la famille, un choix de société*, 23e Congrès international des écoles de service social, Tokyo, 17 p.
- Consulat général de la république d'Haïti à Montréal (1997). *Rapport sur la délinquance dans la communauté haïtienne à Montréal*, 51 p.
- Dejean, P. (1978). *Les Haïtiens au Québec*, Les Presses de l'université du Québec, 187 p.
- Gouvernement du Québec, Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (1995). *Portrait des hommes d'origine haïtienne de la région de Montréal*, Synthèse des recommandations.
- Magot, S. (2001). *La famille immigrante haïtienne en protection de la jeunesse*, École de service social, Faculté des études supérieures, Rapport de stage pratique, 54 p.
- Maugile, S.-J. (1996). *Identité et délinquance chez les jeunes Québécois d'origine haïtienne*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, École de service social, 100 p.
- Messier, C., Doray, M. et D. Parisien (1992). *Profil pluraliste des jeunes en difficulté d'adaptation suivis par les Centres de réadaptation*, Commission de protection des droits de la jeunesse et Association des centres d'accueil du Québec, 254 p.
- Métellus, J. (1988). *Étude exploratoire de la délinquance des jeunes Haïtiens au Québec*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, École de criminologie, 172 p.
- Piché, V., Larose, S. et M. Labelle (1983). « Émigration et immigration : Les Haïtiens au Québec », *Sociologie et Sociétés*, vol. XV, no 2, octobre 1983, p. 73-88.
- Statistique Canada (1986). *Répartition de la population des 15-24 ans selon l'origine ethnique et le taux de chômage*, Recensement du Canada de 1986 (compilations spéciales).
- Tillus, M. (1999). « Le placement d'enfants des jeunes d'origine haïtienne et l'approche milieu », *Défi jeunesse*, Centre jeunesse de Montréal, vol. 5, no 3, juin 1999, p. 19-21.





GREFFE DE CŒUR

EN HOMMAGE À MADAME GUYLAINE DUCHESNE ET SA CHEF DE SERVICE, ISABELLE TREMBLAY, QUI ONT SU DONNER, BIEN AU-DELÀ DE LEUR TÂCHE PROFESSIONNELLE, DE JOUR COMME DE NUIT, POUR ACCOMPAGNER THOMY (NOM FICTIF), SA MÈRE ET SON PÈRE ET RENDRE POSSIBLE UNE INTERVENTION MÉDICALE VITALE. À TRAVERS CET EXEMPLE, JE RENDS AUSSI HOMMAGE À CES HUMBLÉS INTERVENANTS QUI POSENT SILENCIEUSEMENT DES GESTES HÉROÏQUES POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES ET LEUR FAMILLE EN DÉTRESSE.

Michel Brien, conseiller clinique en collaboration avec madame **Guylaine Duchesne**, intervenante sociale, DSTNO



**Une lumière bleue vacille au fond de ses yeux,
Thomy est aux portes de la mort,
Son corps empoisonne sa vie,
La mère, en furie, reprend vie dans un cri pour combler un creux.**

**Thomy sous les projecteurs du docteur,
Son intervenante protège l'espace stérile, au-delà de la peur,
Contient la mère à la dérive... fracas d'un cœur en douleur,
Et ce père, au cœur d'enfant, ne connaît que le rire pour soulager les pleurs.**

**L'intervenante comme fée d'un soir,
Protège à bout de bras la vie sur la mort,
Tente de voiler les forces toxiques,
Greffe de cœur affectif, sur un corps anémique.**

**Que ce soit de jour comme de nuit,
Il est parfois des moments inouïs,
Où l'intervenante devient élixir d'amour,
Pour préserver les alentours.**

**Thomy a survécu,
Il prend racine dans une nouvelle vie,
De grand bras généreux l'accueillent et lui sourient,
La mère désâmée, rassurée, retourne aux brumes opaques de ses paradis confus.**

**Soupirs silencieux,
Une intervenante en dehors du temps conventionné,
A soufflé vie sur Thomy,
A su ancrer le cœur de parents blessés,
Pour permettre à la vie de triompher.**





COURRIER DU LECTEUR

Courriel relatif à l'éditorial « Réadaptation et proximité de l'intervention avec le client : une approche spécifique à l'éducateur ou à l'ensemble des intervenants... et comment en mesurer les impacts? » rédigé par Jean-Luc Secours et publié dans le Vol. XIV, no 3.

Bonjour Jean-Luc,

» J'ai lu ton texte dans *Défi jeunesse* et je l'ai beaucoup apprécié. J'ai trouvé, entre autres, que c'était une très belle mise en lien entre le rôle de consultant clinique et celui d'éducateur. Je tenais à te le dire.

Bravo!

Linda Paquette
Psychologue
Coordination du soutien clinique
spécialisé (CSCS)

*« Je rends aussi hommage à
ces humbles intervenants qui posent silencieusement
des gestes héroïques pour accompagner les jeunes
et leur famille en détresse. »*



Conseil multidisciplinaire
du Centre jeunesse de Montréal
Institut universitaire



Centre jeunesse
de Montréal
Institut universitaire